



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE du 28 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt huit mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

Etaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, S. AYOT, C. ASSIER, K. ORCEL, D. DIAZ, C. SUDRE BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, H. RICHARD, A. GAUTRAND, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, F.FABRE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, N. CHIOTTI.

Etaient excusés : I. CAMBEFORT (POUVOIR A P BARAILLE),

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : MONSIEUR LEFEVERE

Secrétaire auxiliaire de séance : MADAME GERALDINE DESCARGUES, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Madame DESCARGUES, Directrice Générale des Services fait l'appel.

Compte rendu du conseil municipal du 2 avril 2015 :

Monsieur ALIBERT

« Ce n'est pas une remarque sur le compte-rendu, c'est sur ce conseil-là. J'ai une boîte aux lettres normalisées chez moi, taille réglementaire prévue par la poste. Elles ont été changées dernièrement. J'ai eu un mail vendredi dernier comme quoi on n'avait pas pu mettre les documents dans ma boîte aux lettres, qu'ils étaient disponibles à la mairie. Donc je n'ai pu les retirer que mardi matin. Plusieurs de mes collègues, cela a du être pareil parce que j'ai vu les enveloppes en venant mardi matin. Le délai de réflexion pour nous n'est pas respecté pour ce conseil. Peut-être que vous allez vous priver de nos belles interventions. »

Monsieur le Maire

« D'abord cela serait un grand désespoir de nous priver de vos belles interventions mais ensuite je vous rappelle qu'il n'y a aucun changement, c'est exactement le même procédé que sous le mandat précédent. Lorsque la Police Municipale dans le délai réglementaire des 5 jours francs avant la date du conseil municipal ne pouvait pas distribuer pour des raisons d'encombrement ou des raisons d'inaccessibilité les dossiers de conseil dans les boîtes aux lettres. Ils étaient ramenés dans les boîtes aux lettres que tous les conseillers municipaux ont dans l'hôtel de ville et qu'un mail leur est envoyé pour venir retirer les documents dans leurs casiers ici dans l'hôtel de ville. Il n'y a aucun changement de procédure. Les délais ont été respectés. Bien évidemment, on ne maîtrise pas le moment à partir duquel vous venez retirer vos documents de conseil. Je reviens à l'approbation du compte rendu du précédent conseil. Y a-t-il des

remarques ou des interventions ? Je mets ce compte rendu aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Une abstention. Ce compte rendu est approuvé. »

**Adoptée par : 30 voix pour
1 abstention (Denis BROUGNOUNESQUE)**

Arrivée à 18h36 de Mesdames GAZEL, FORT et PLATET.
Arrivée à 18h43 de Madame TUFFERY.

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01 "Enumération des Décisions du Maire prises conformément à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 02 :

02 " Budget Principal de la COMMUNE : compte administratif 2014 et approbation du compte de gestion du Trésorier "

« Dans le programme des réjouissances, le nombre de délibérations, sur le budget principal parce qu'il faut examiner le budget et les 8 budgets annexes. Vous retrouvez pour chaque budget, 3 délibérations, la première pour l'approbation du compte, la deuxième concernant l'affectation du résultat et de facto suite à l'affectation du résultat, la décision modificative au budget primitif 2015. On est sur un exercice comptable du 1^{er} janvier au 31 décembre, sachant que nous vous présentons les résultats du compte administratif sur la base d'un budget primitif qui est le budget primitif de l'ancienne équipe avec peu de décisions modificatives au titre de l'exercice 2014 depuis que la nouvelle équipe est en place. Autant que faire se peut, on aura bouclé le cycle des différents dossiers financiers puisqu'on aura vu déjà ensemble le débat d'orientation budgétaire, le budget primitif et maintenant la clôture des comptes, le compte administratif. On reprendra sur des éléments que vous connaissez déjà en terme de structure de façon à ce que vous ayez un environnement homogène que facilitera votre compréhension et deuxièmement des outils pour les exercices antérieurs toujours dans la même volonté d'avoir une unicité des supports.

Quelques rappels sur le compte administratif, c'est un document de synthèse obligatoire qui présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice, bien entendu budget de fonctionnement, budget d'investissement, cela permet de mesurer la qualité du budget primitif. C'est-à-dire est-ce que ce qui a été prévu et ce qui est réalisé, puisque le réalisé c'est ce qui est inscrit dans les comptes au titre de 2014, au 31 décembre, le réalisé par rapport au prévu, est-ce que c'est proche ? Est-ce que le budget a été prévu de manière fine ou était-il insuffisant en termes de détails, qui détaillent tous les mouvements comptables de l'exercice. Je m'en passerai parce que le détail des mouvements comptables vous l'avez-là (*montrant le dossier papier du compte administratif*) qui ne peut pas servir de base à une présentation puisque là c'est le recueil de toutes les écritures comptables que vous verrez ici sur le budget principal et budgets annexes. La particularité qu'a citée Monsieur le Maire, budget qui est nécessairement en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier principal. Puisqu'au titre de la séparation, j'allais presque dire des pouvoirs, on ordonne des dépenses, on n'est pas le payeur. Nous ne générerons pas de trésorerie, c'est le trésorier qui le fait pour notre compte et bien évidemment au 31 décembre de l'année, les opérations de trésorerie recensées par lui doivent être fidèles avec ce qu'on présente dans nos comptes comptables tenus en mairie. Le compte administratif doit être voté obligatoirement avant le 30 juin de l'année N+1.

Je vous rappelle des éléments que vous connaissez. On verra deux choses. Premièrement la situation financière, nous l'avons vu au titre du DOB et du budget primitif, des éléments que vous reverrez régulièrement. La situation financière

qui est composée de recettes réelles de fonctionnement, les impôts, les dotations, les taxes perçues moins les dépenses réelles de fonctionnement, les achats, les versements, les subventions, les salaires, tout ça nous amène la différence à l'épargne brute, le remboursement du capital et donc la notion d'épargne nette. C'est une notion financière, on l'avait présenté lors du budget primitif et aussi du débat d'orientation budgétaire. Pour la compréhension des éléments comptables, il faut plutôt travailler sur ce type d'outil. Vous allez voir, il y a pas de cadres mais c'est assez simple par rapport à la situation financière, la situation comptable à quelques différences. Vous avez des recettes de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement, à la différence que les recettes intègrent des recettes d'ordre et les dépenses de fonctionnement intègrent des dépenses d'ordre aussi. Je vous rappelle que les dépenses dites d'ordre sont des dépenses qui sont des écritures comptables ne faisant pas l'objet de mouvements de trésorerie. Bien évidemment, elles sont intégrées comptablement, à titre d'exemple en termes de dépenses de fonctionnement en ordre, vous avez par exemple les amortissements et sur les recettes de fonctionnement en ordre parce que les travaux faits en régie, pour la collectivité par elle-même, tout ça vous donne un résultat comptable de fonctionnement, positif ou négatif. On passe aux notions de budget d'investissement, même chose, recettes d'investissements réels plus d'ordre, je ne vous refais pas le commentaire pour le réel et ordre, même chose sur les dépenses et il y a une nouvelle notion qui s'intègre au niveau du budget d'investissement c'est les restes à réaliser, que vous verrez dans les documents qui s'appellent les RAR qui existent évidemment en recettes et en dépenses. Les RAR sont finalement tout ce qui a été engagé mais qui n'a pas été mandatés, ce qui n'est pas payé ou on a eu l'engagement de recevoir, par exemple des subventions mais que nous n'avons pas perçues. Elles sont considérées comme des restes à réaliser. Tout ça in fine, vous amène d'un point de vu financier à un besoin de financement positif ou négatif. On peut avoir un excédent c'est royal ou un besoin de financement c'est donc ce solde qui est à financer, c'est une notion un peu plus comptable mais pour la clarté c'est nécessaire de connaître ces quelques éléments.

C'est une synthèse sur la partie fonctionnement du compte administratif de 2012 à 2014. On a pris trois exercices, histoire qu'il y ait une petite comparaison possible. On ne va pas faire davantage d'antériorité. Vous voyez qu'au niveau de l'épargne nette sur l'année 2014, au 31 décembre, est de 374 000 € contre antérieurement 2 300 000 et 1 200 000. Je vous rappelle pour information que sur l'année 2012 avec un chiffre de 2 371 000 d'épargne nette, cela intégrait le remboursement du sinistre du Puits de Calès à hauteur de un million d'euros, déjà il faudrait les défalquer. On ne serait plus qu'à un million trois. Il y a aussi des cessions d'actifs à hauteur de 380 000€ donc l'épargne nette était plutôt de l'ordre de un million d'euros. Au titre de l'exercice 2013, vous avez 1 200 000 mais cela intègre des remboursements suite à des contentieux d'Emma CALVE, 150 000 et aussi 375 000 euros de cessions d'actif, ce qui fait environ 500 000€ donc on serait plutôt aux alentours de 700 000€. On peut considérer d'ailleurs quand vous prenez les chiffres du tableau recettes et dépenses que vous voyez qu'au niveau des recettes réelles de fonctionnement, mais le delta 2014 par rapport à 2013 ? c'est une baisse réelle des recettes de fonctionnement de 870 000€ et au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, elles n'ont augmenté si j'ose dire que de 136 000€ d'un exercice à l'autre, ce qui est un montant guère important eu égard déjà à ce qu'on vous avez évoqué sur la notion de panier du maire avec le taux d'inflation naturel sur les dépenses de la municipalité. On peut dire quasiment, la baisse de l'épargne sachant que l'épargne a baissé de 900 000€ en 2013 par rapport à 2014 sachant que je vous ai donné les éléments en 2013 sur le résultat exceptionnel, la baisse de l'épargne est quasiment due à la baisse des recettes de fonctionnement, essentiellement. Vous avez un deuxième graphique qui vous le montre de manière plus visuelle au niveau des dépenses et des recettes. Vous voyez que les dépenses sont à peu près scotchées sur l'année 2013/2014. En revanche, on a une baisse importante concernant les recettes puisque rien que sur l'exercice 2014 par rapport à 2013, c'était la première année où on commençait à sentir la baisse de la dotation globale qui a due être de moins 250 ou 280 000€ en 2014 versus 2013.

Un rappel sur le contexte de l'exercice 2014 que j'ai déjà évoqué. C'est un budget que la majorité en place n'a pas voté, c'est une ancienne équipe. Première année, très forte baisse de la DGF de l'ordre de 250 à 280 000€. On verra les chiffres de manière plus précise quand on déclinera les quelques chapitres des postes dépenses. Je vous rappelle aussi que c'est la première année où on a connu à compter de la rentrée scolaire, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, aussi, la troisième année de fortes baisses de taxes sur les mutations, c'est-à-dire avec peu de transactions sur le marché immobilier. Je vous donnerai des chiffres plus précis. Variations physiques des bases du foncier bâti en forte régression, il n'y a pas de réévaluation de bases. Élément qui paraît anecdotique mais qui est assez révélateur c'est la baisse de taxes sur les consommateurs finals comme la taxe sur la consommation finale d'électricité, ce qui

prouve bien qu'il y a une certaine paupérisation des ménages puisqu'on retrouve des économies des ménages jusque dans des postes de consommation électrique personnel à leurs domiciles, c'est assez révélateur. Pour mémoire, l'impact de la première réforme de la catégorie C, sachant que l'impact le plus lourd, on l'a évoqué à l'occasion du budget primitif 2015 c'est surtout sur l'année 2015 que nous avons subi un fort impact de cette réforme. In fine, sur les indices macro pour vous expliquer le résultat sur le compte budget principal 2014, nous avons en section de fonctionnement, un résultat positif 3 380 000€. En revanche sur la section d'investissement, on a un besoin de financement de 1 600 000€ et toujours dans l'investissement il y a des restes à réaliser d'investissement c'est-à-dire qu'on n'a pas encore réglé qu'il faut intégrer. Si vous faites la somme du résultat d'excédent d'investissement et des RAR, que vous enlevez la section de fonctionnement, nous avons un résultat net de clôture de 590 367€, chiffre qui ne vous est pas inconnu puisqu'on l'avait vu au budget primitif 2015. D'ailleurs pour mémoire, il vous est noté que ce résultat de clôture est réparti au BP 2015 par anticipation de la forme suivante : 300 000€ au titre de réduction d'emprunt et 290 000€ qui est une réserve de précaution de dépenses imprévus. D'ailleurs quelques dépenses d'or et déjà sur 2015 ont payé sur cette réserve. Voilà le résultat comptable du compte administratif.

Si on rentre un tout petit peu plus dans le détail mais vous avez bien évidemment sur chaque poste les commentaires dans le rapport de gestion. Quelques éléments qu'on peut mettre en exergue. Je voulais surtout faire prendre conscience sur ces éléments, si on mettait en place plusieurs années, on verrait que finalement les grands ratios des dépenses et des recettes, surtout sur les dépenses n'ont guère bougés, avec toujours ce poste principal de charges de personnel à hauteur de 55%. Si je le mets en avant c'est parce que nous avons une quasi certitude que sur les dotations 2016 de l'Etat, elles seront encore en baisses. Nous avons fait au titre de 2015, un plan d'économie sur le chapitre 11 c'est-à-dire les dépenses de gestion assez conséquentes et passez-moi l'expression « il n'y a plus rien à gratter ». Il va falloir et c'est l'œuvre d'un gros chantier sur les fiches de poste, les mutualisations possibles entre services, absolument contraindre la masse salariale qui pèse 55% avec un dérapage, je dirai d'autant plus quasi naturel, avec l'augmentation du SMIC, les réformes, les régimes de retraites et les différents régimes de la fonction publique, c'est ça qui est le plus important. Vous voyez que finalement sur les postes, la masse salariale fait 55%, les charges à caractère général 18%, je vous l'ai dit on a mis en place un plan d'économie et les autres charges de gestion courante qui sont les subventions pèse 16% donc ces trois postes à eux seuls représentent 90% des dépenses. S'il y a des économies à faire, elles sont forcément sur ces 3 postes. Les autres économies, vu le faible ratio des autres postes seraient des économies de bouts de chandelle. Concernant les recettes, même remarques, vous voyez qu'entre le poste 73, 74, notre fiscalité locale et les participations de l'Etat cela représente 84% du total des recettes. Les autres dépenses sont quasi incompressibles, sont même incompressibles. On n'a pas la main dessus. Sachant que la seule décision serait une augmentation de la fiscalité locale, ce qui n'a pas été le choix de la municipalité au titre de l'exercice budget primitif 2015. Pour vous donner une ventilation et vous montrer que ces postes sont assez similaires d'années en années parce que vous avez, si on prend le poste de charge c'est dire le premier tableau on voit que finalement, les postes ont des évolutions. Oublions les petits montants comme les charges exceptionnelles parce que là on voit des chiffres de 21% ce qui compense c'est la masse. Sur les charges de caractère général, on est à 1,39%. J'ai un commentaire à faire sur les charges générales parce que c'est déjà un succès de la municipalité. Nous avons augmenté de manière assez importante les travaux en régie dans la ville. La ville fait la dépense d'achat des fournitures des matières et en revanche c'est le personnel communal qui effectue les travaux. Paradoxalement, sur l'année 2014, il y a eu en termes de travaux en régie par rapport à la moyenne des autres années environ 80 à 90 000€ de travaux en régie supplémentaire, ce qui gonfle artificiellement le poste à charge à caractère général puisqu'on a fait les achats de matières. En fait la réalité, si on neutralisait cette augmentation de travaux fait en régie, on aurait une évolution négative c'est-à-dire 2014, sur le chapitre dépense générale aurait été plus bas que le budget sur 2013. Cela fait partie du plan d'économie et j'espère mais je suis sûr que sur 2015, on pourra mesurer plus encore la tendance avec le plan d'économie qui a été mis. Les commentaires sur les charges de personnel, sachant qu'une fois encore c'est un exercice partagé. Si je voulais être tout à fait rationnel, le chiffre que vous avez 2013, c'était le Budget Primitif 2014 qui a été construit par l'équipe précédente était à 13 845 000€, exactement mais il y a eu des dépenses contraintes pendant l'exercice, quelque soit l'équipe qui prend place à la municipalité, l'équipe aura dû assumer ou subir ces dépenses. Pour mémoire, je vous cite une décision modificative de remplacement pour des congés maladies de longue durée représentant 170 000€ sur l'exercice. Un coordonnateur des rythmes scolaires et les agents en stage en rythmes scolaires qui représente 83 000€. Vous voyez sur un montant comme ça, la réalité du budget primitif de l'ancienne municipalité aurait été de 14 085 000€, à comparer à 14 155 000€. On parle de 50 à 60 000€ de delta, qu'on explique très facilement notamment avec les postes et c'est un

choix politique de recrutement à la police municipale, les ASVP. Vous avez avec ça 99,99% l'évolution de la masse salariale sur la municipalité.

Sur les recettes, en termes de commentaire, vous voyez qu'il n'y a guère de delta. Si ce n'est qu'il apparaît évidemment dans la rubrique 74, la dotation participation, une baisse 5,38%, notamment tout ce qu'on reçoit de l'Etat en aides diverses. Il y a une baisse significative. Les produits de service c'est anecdotique, c'est essentiellement ce qu'on touche au titre des versements des budgets excédentaires annexes, des prestations de service comme si la Ville a fourni un service facturé.

Sur les années 2012, 2013, 2014, les dépenses fonctionnelles qu'on a vu déjà dans le budget primitif. Vous retrouvez les grands chapitres, services généraux, sécurité, enseignement, culture, sport, jeunesse, social, environnement. Vous voyez que finalement ces comparaisons sur trois ans c'est à peu près identique. On a juste matérialisé sur la partie police avec une légère augmentation en 2014. L'échelle n'est pas révélatrice parce qu'elle est en milliers d'euros. Les rythmes scolaires ont un petit impact au niveau de l'enseignement, de la formation et le budget ville propre, c'est-à-dire une augmentation assez significative du budget concernant l'environnement et la ville propre sur Millau avec des agents supplémentaires. Même chose sur les recettes, juste pour que vous touchiez bien du doigt que le chiffre d'affaires si j'ose dire, les produits que nous avons dans la ville. On a tout un tas de petits camembert de l'ordre, 1%, 3%, 2%, on a même du 0%, c'est en fait du zéro virgule quelque chose, 89% pour ne pas dire 90% des recettes sont dites en comptabilité, non ventilables c'est-à-dire on ne sait pas affecter à une activité particulière de la ville tout simplement parce que ces recettes correspondent aux recettes fiscales et aux dotations de l'Etat et des partenaires qui représentent 90% du budget de la Ville. On ne peut rien faire pour agir sur nos recettes si ce n'est jouer sur la fiscalité.

Nous allons passer au deuxième chapitre que sont les dépenses d'investissement. Sur 2014, pour les dépenses d'investissement. Immobilisations incorporelles, le montant est tout petit, c'est essentiellement tous les achats de licence informatique qu'a fait la mairie pour tous les services. Les fonds de concours, ce sont les subventions que nous versons aux associations, cela s'appelle fonds de concours. Les immobilisations corporelles à hauteur de 905 000€, ce que la mairie possède en termes de matériels, d'agencement, de véhicules. Les travaux en cours, on verra le détail dans les investissements, autorisation de programme et hors autorisation de programme, je vous ferai un focus un peu plus important. Subventions reversées c'est anecdotique et les remboursements d'emprunt, remboursement au titre du capital des emprunts. Vous voyez les opérations d'ordre avec un montant très important puisque vous avez presque 7 millions d'opérations d'ordre. Je vous rappelle que les opérations d'ordre en termes de dépenses sont des dépenses dont on est certain qu'on va les réaliser mais on n'a pas encore effectué le paiement. Elles se ventilent pour environ 5 millions d'euros pour le parc des sports, 2 250 000€ qui est une reprise de résultat au titre de l'exercice et les autres des travaux régies mais essentiellement pour la partie parc des sports. Sur la partie concernant les subventions reçues, toutes les subventions que nous pouvons recevoir au titre des différents programmes d'investissements, emprunt des dettes, c'est les emprunts que nous avons levés. Les fonds de concours, vous oubliez ce montant de 1 200 000€, c'est une pure règle d'imputation comptable, c'est une opération d'ordre. Les dotations en fonds divers, vous avez le FCTVA, c'est le fonds de remboursement sur la TVA que nous payons au titre des investissements pour 530 000€, c'est l'essentiel et le solde c'est la perception de la taxe d'aménagement.

Voilà les principaux investissements que vous avez dans les tableaux précédents mais vous les listez du moins en majeur. Les fonds de concours de 380 000€, il y a le tribunal c'est 100 000€ d'ors et déjà réalisés mais 100 000€ a engagé, qui sont en reste à réaliser donc pas encore engagés mais certains. La maison médicale pour un budget global qui fera 100 000€, quelques équipements sportifs pour les associations, l'opération façade 24 000€, là vous avez l'essentiel. En immobilisation corporelle, c'est-à-dire finalement qu'est-ce qui entraine dans le patrimoine de la ville au titre de l'exercice 2014, l'acquisition de l'IFSI pour 400 000€, l'achat de matériels et de véhicules pour les montants respectivement de 225 000€ et 167 000€. Vous avez la grosse rubrique, plus de 5 millions concernant les travaux en cours, ce qui a été présenté dans le budget primitif sur les investissements autorisation de programmes et hors autorisation de programme, ne sont repris que les principaux qui sont des opérations en fait de soldes essentiellement pour les travaux en autorisation de programme de l'équipe antérieure, travaux déjà engagés avec la Médiathèque 1 million d'euros et le parc des sports pour 2 millions d'euros, ensuite quelques dépenses hors AP pour mémoire, la principale chose c'est l'aménagement urbain 500 000€ et les groupes scolaires avec les travaux réguliers de réflexion.

On terminera concernant le compte administratif 2014 sur la dette. La dette est de 29 472 000 € au 31 décembre 2014. Pour mémoire, elle était de 29 300 000€ en 2013. L'endettement 2014 par rapport à 2013 est excessivement faible. Les

emprunts qui sont en taux fixes ou en taux indexés, on a une durée résiduelle de 12 ans c'est-à-dire que si on fait une photo de l'endettement tel qu'il est là, s'il n'y avait pas d'autres emprunts on aurait apuré notre endettement à 12 ans avec un taux moyen qui vous est noté de 3,93% puisqu'il y a essentiellement des emprunts à taux fixe et il reste quelques emprunts à taux indexé dont la renégociation du fait du montant des pénalités de sorties. Il n'y a aucun intérêt à les rembourser ou à la renégocier par anticipation. Il vous a été noté aussi la dette garantie. On aura l'occasion de le voir dans d'autres délibérations. On l'a vu plusieurs fois. La ville se porte caution sur des emprunts notamment pour l'OPH. L'OPH qui constitue à lui seul 83% du montant de dette garantie par la Ville. C'est un montant qui est non négligeable, quand vous voyez la dette propre de la Ville qui est à 29 472 000€. On ne vous a pas noté le montant de la dette garantie mais je l'ai retrouvé. La dette garantie, elle est proche aussi de 29 millions d'euros. Cela veut dire que nous avons un endettement propre de 29 millions d'euros mais nous garantissons des endettements de tiers à hauteur de 29 millions d'euros. Évidemment, il faut se rassurer 83% c'est l'OPH, ce sont des prêts avec la garantie avec la Caisse des dépôts et consignation. Je crois qu'il y a aussi le Foyer Soleil, là pour le coup, on a une garantie réelle d'une hypothèque. Il y a risque zéro. Finalement quand on parle de la dette d'une ville, qu'est-ce qui est important, c'est de savoir si on fait plus ou moins bien que les copains. Vous voyez que l'endettement pour Millau est au-delà de la dette par habitant de la strate. Les villes de la strate c'est les villes qui seraient comparables à Millau en termes de tissu économique, de population, etc.... On a quand même de manière récurrente depuis 2008 et certainement avant, un endettement par habitant à Millau qui est de près de 20% supérieur aux villes de la strate. Cela veut dire qu'il y a une difficulté quand même d'emprunter encore de manière très conséquente ce qui revient à dire qu'il faut être de très bons gestionnaires et qu'il va falloir agir davantage sur les dépenses parce qu'on peut peu agir sur les recettes. On ne peut pas laisser filer non plus l'endettement. Voilà sur la partie concernant le compte administratif.

Concernant les délibérations qui sont les délibérations allant de la délibération n°5 à la délibération n°28. La délibération 5 à la délibération 28, vous en avez un résumé en seul tableau (*diffuser sur écran*), les budgets annexes. Vous avez en première colonne le budget de la Ville, ce qu'on vient de commenter, les grandes masses. Vous trouvez à côté les huit budgets annexes faisant l'objet à huit de 24 délibérations. Bien évidemment, on ne va pas passer les 24 délibérations en descendant de manière littérale le texte figurant dans les délibérations sauf à ce que vous vouliez qu'on fasse un break pour manger et peut-être un break pour petit déjeuner. Sur chaque budget, vous trouvez la délibération. Vous verrez exactement de la même façon que le budget concernant le budget principal, une section fonctionnement, une section investissement, et donc un résultat. Pour mémoire le camping, vous avez un résultat de fonctionnement excédentaire de 29 900€ et un déficit d'investissement de 4 600€. Le résultat affecté est de 25 258€. La proposition qui vous est faite au titre des délibérations c'est l'affectation et la décision modificative afférente à cette affectation. Il vous est proposé que le budget soit entièrement reversé au budget de la Ville. Je vous rappelle, on l'avait déjà vu ensemble. Quand on a un budget de fonctionnement qui est excédentaire, il doit couvrir en priorité le déficit du budget d'investissement si ce budget d'investissement est déficitaire et le reliquat peut être conservé au budget en fonctionnement annexe ou peut être reversé au budget général. Vous voyez dans le cas du camping, il vous est proposé que les 25 258€ soient reversés au budget de la ville parce qu'il n'y a pas de risques particuliers concernant le camping en terme d'exploitation, autant remonter les ressources sur le budget général en terme de fonctionnement. Ensuite vous avez deux budgets un peu particulier que sont l'eau et l'assainissement puisque ce sont les deux seuls budgets annexes où quelque soit le résultat même s'il est excédentaire, il ne peut pas être reversé au budget principal, ce sont des budgets qui sont en totale autonomie. Le résultat sur l'eau, vous avez 420 000€ de résultat positif qui sont mis pour la partie inscription en travaux. On prévoit des travaux à hauteur de près de 400 000€ et régularisation d'opération d'ordre, je vous en fais grâce c'est la partie d'écriture comptable sur les opérations d'ordre qui ne sont pas des mouvements de trésorerie. Le budget de l'assainissement, il y a un excédent de fonctionnement de 14 000€ et un résultat d'investissement positif de 106 000€. Les 106 000€ vont être intégralement réaffectés en budget investissement pour des travaux et le crédit boue 14 342€, très franchement je ne suis pas capable de vous dire ce que c'est. Je me demande si ce n'est pas parfois pour des transports de boue par camion pour aller les évacuer parce qu'on ne peut pas les traiter. Il faut les amener dans des usines spécifiques. Le budget restauration, on a un résultat de fonctionnement de 196 000€, un résultat déficitaire sur l'investissement de 110 000€ soit un excédent, un fois qu'on a épongé le résultat d'investissement négatif de 85 000€, est proposé sur 3 rubriques, conserver 10 000€ au titre de l'acquisition de petit matériel, réduire l'emprunt à hauteur de 55 000€ et cela permet aussi de réduire la subvention d'équilibre que versait la ville de presque 21 000€. Ce budget est satisfaisant mais pour ceux qui étaient à la commission des finances, c'est un budget qui est sous surveillance puisqu'on constate que les recettes sont de plus en plus faibles. Permettez-moi l'expression, « on perd de la clientèle ». On gagne

de la clientèle qui n'est pas une clientèle à marge pour nous et on perd de la clientèle qui nous dégagait des résultats. On vend essentiellement des repas sur la tranche basse, cela veut dire qu'il est probable que sur le budget 2015, il y est une baisse du résultat puisque T1 2015 par rapport à T1 2014, on a 15% de perte de recettes si c'est sur toute l'année pareil, cela voudra dire qu'on va perdre de l'ordre de 12 à 13 000€ de résultat sur le budget si rien ne se passe. Le budget stationnement, positif sur le fonctionnement et l'investissement. On reverse, c'est très important, 108 000€ sur le budget de la ville. Il faut savoir que le stationnement, c'est quand même, passez-moi l'expression un peu la vache à lait, c'est le budget excédentaire qui participe le plus au charge générale de la ville. Il y a un crédit pour des horodateurs à hauteur de 35 000€. Je suppose qu'il s'agit de renouvellement du parc d'horodateurs. La Maison du Peuple, vous voyez qu'il y a un excédent que de 7 000€ qu'on affecte sur le budget fonctionnement parce qu'on pense que les recettes en billetterie baisse un peu à la Maison du Peuple et que ces 7 000€ seront les biens venus pour compenser la baisse de recettes. L'accueil Bonniol avec un excédent de 48 400€ et même chose, on affecte 20 000€ sur une baisse qui serait constatée sur les recettes auprès des familles et une contrepartie de reversement au budget de la ville à hauteur de 28 000€. Ce que vous trouvez dans les décisions modificatives, ce sont les nouveaux budgets tels qu'ils apparaissent une fois que les résultats ont été réaffectés tels que figurant sur le tableau. Le dernier budget n'a pas grand intérêt parce que le parking capelle. Vous me direz mais comment cela se fait qu'il y a des résultats de fonctionnement ? Il n'est pas en marche, ce sont purement des opérations comptables. La seule chose qu'il faut retenir sur le budget fonctionnement et d'investissement, la ville doit compenser le résultat négatif puisque c'est le seul budget qui est en négatif quand vous prenez le fonctionnement et l'investissement à hauteur de 30 000€. La ville doit remettre au pot à hauteur de 30 000€ pour cette subvention d'équilibre. Bien évidemment sur les résultats au BP 2015, le centre commercial ouvrira en septembre 2015, le 22 ou le 23, on aura certainement un budget annexe parking capelle qui présentera du résultat de fonctionnement et non pas des écritures comptables. Voilà pour la présentation du budget principal et des budgets annexes. Monsieur le Maire, je ne sais pas si vous en êtes d'accord, je proposerai que sur chaque budget, on vote en une seule fois. Donc on passe chaque délibération. »

Monsieur le Maire

« Merci Daniel pour cette nouvelle forme de présentation. Effectivement avant que le débat ne s'engage. Je vous propose bien évidemment qu'il y est débat sur le compte administratif ensuite ce sera le premier adjoint qui procèdera au vote du compte administratif puisque le maire doit quitter la salle au moment du vote du compte administratif. Ensuite pour les budgets annexes qui vous ont été présentés sous forme de tableau, je vous proposerai par lot de trois de passer chaque délibération puisque nous allons adopter chaque délibération les unes après les autres. Mais nous ne reviendrons pas si vous l'acceptez sur chaque délibération avant le vote, ce qui nous permettra d'accélérer. L'idée étant d'engager un débat sur le compte administratif et sur l'ensemble des budgets annexes qui vous ont été présentés suivant l'intervention de Daniel DIAZ. Je vous laisse la parole. »

Monsieur ALIBERT

« Une question pratique, on aimerait pouvoir intervenir par budget annexe aussi. »

Monsieur le Maire

« Sans problème, ce que je veux dire c'est que Monsieur DIAZ ne refera pas la présentation par budget annexe. Effectivement, on pourra échanger par chaque budget annexe. Au sujet du compte administratif, le débat est ouvert. »

Madame GAZEL

« Vous l'avez dit le budget 2014 a été voté par la précédente municipalité et c'était un budget qui respectait les différents équilibres tel que le préconisait la Chambre Régionale des Comptes. DM après DM, vous avez fait dérapé ce budget. On vous a alerté. Au fil des DM et le compte administratif que vous présentez ce soir atteste, confirme nos inquiétudes. Là, il s'agit de chiffres réels incontestables, c'est factuel. Je n'ai pas mis le zoom sur les mêmes éléments que vous, bien entendu. Je vais revenir sur 3 sujets dont on parle souvent dans l'opposition. Le premier c'est les charges de personnel qui ont dérapé et c'est en particulier à ça que je faisais référence en parlant des décisions modificatives que vous avez votées au fil de cette année. Ce sont plus de 600 000€, donc on l'a vu, d'augmentation entre le compte administratif 2013 et le compte administratif 2014. Il y a la GVT, bien entendu, il y a aussi pour partie l'augmentation des salaires proches du SMIC mais ça c'est une partie uniquement de cette augmentation et le dérapage est déjà avéré alors qu'on n'est pas sur une année pleine. Les recrutements vous les avez échelonnés au fil de cette année 2014 donc j'imagine l'année prochaine, vous qui disiez au moment où les recettes de fonctionnement baissent, il allait falloir être bon

gestionnaire sur les dépenses de fonctionnement. Je pense qu'avec les recrutements que vous avez faits cela sera compliqué. Second point, les indemnités des élus qui font souvent débat ici, on en reparlera encore en fin de conseil, c'est factuel aussi. Elles ont bel et bien augmenté sur cette première année alors même que vous n'indemnisez que 23 élus et sous la précédente municipalité, il y en avait 27. Dernier point, on trouve aussi une rubrique relative au bureau du maire et adjoint qui elle aussi a considérablement augmenté passant de 430 000€ à 498 000€, donc 70 000€ de plus pour le seul bureau du maire. Je ne sais même pas si cela intègre les emplois de cabinet. Mon intervention ne sera pas plus longue. Je voulais dire c'est que là, on valide un compte administratif que nous ne validerons pas, que nous ne voterons pas, bien entendu. Mais qui est un début d'exercice que nous avons mené, que la précédente municipalité avait mené. L'épreuve de vérité viendra en 2015 avec votre budget et votre compte administratif. J'espère que les marqueurs tels que la dette pourront perdurer. Merci. »

Monsieur le Maire

« Avant de laisser la parole à Monsieur DIAZ qui vous répondra en détail. Effectivement dans vos trois sujets, il n'y a rien de nouveau. J'aurai même pu les annoncer avant de vous laisser la parole. Sur le personnel, après je laisserai le soin à Monsieur DIAZ de répondre. Je crois qu'il vous a montré dans le tableau que les frais de personnel, la masse salariale qui avait été inscrite au budget 2014, vous saviez pertinemment dès le départ qu'elle ne pouvait pas être obtenu. Vous le saviez parce que vous aviez prévu l'embauche d'animateurs pour le service éducation. Il n'y avait pas d'intégré l'ensemble des frais des activités périscolaires liés à la réforme des rythmes scolaires, rien n'était inscrit au budget. Ça c'était des choses que vous auriez pu prévoir puisque la réforme des rythmes scolaires était d'ors et déjà annoncée et connue. Et il aurait été sincère d'intégrer l'augmentation de personnel liée à ces rythmes scolaires, ce n'est qu'un détail. Pour les indemnités des adjoints, là aussi, Madame ORCEL brûle d'impatience de vous répondre depuis des mois, je la retiens mais ce soir je ne vais pas pouvoir. S'il vous plaît, je vous rappelle que la parole doit être demandée, merci, pour qui que ce soit. Soit on intervient directement mais il y a une délibération plus tard qui traite spécifiquement de ce sujet donc je vous laisse le choix de la réponse. Sur le troisième élément du bureau du maire, je vous rassure de suite, je n'ai n'y changé de bureau, ni la moquette. On a déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de vous répondre sur ce sujet mais je pense que Monsieur DIAZ va vous donner des éléments chiffrés après ces interrogations, ces précisions d'ordre général. »

Monsieur DIAZ

« Moi ce que je voulais faire comme commentaires, il y a quelque chose toujours qui me déplaît dans le débat, alors quand on parle finances et qu'on parle chiffres il faut être exhaustif, donc vous êtes en train de vous livrer à un exercice où vous êtes en train de parler de la clôture du compte administratif 2014, d'accord et aussi de ce qu'on a en masse salariale dans notre budget primitif 2015, si et si, si vous parlez de différence salariale, de masse salariale. »

Madame GAZEL

« Excusez moi, je précise, j'ai pris le compte administratif 2013 et le compte administratif 2014. »

Monsieur DIAZ

« Alors écoutez, si vous avez 30 secondes, je vous donne tous les chiffres extraits de la comptabilité et on va parler de 2014 et de 2015. Dans votre budget primitif, d'accord »

Madame GAZEL

« Pourquoi 2015, Monsieur DIAZ ? »

Monsieur DIAZ

« Mais non, mais parce que vous intégrez derrière les dépenses concernant, des dépenses supplémentaires de personnel, mais attendez. »

Madame GAZEL

« Mon intervention n'était pas celle-là, mon intervention était... »

Monsieur le Maire

« S'il vous plaît. Écoutez Monsieur DIAZ qui vous répond et vous répondrez en suite. »

Monsieur DIAZ

« Moi, je parle pour la clarté pour tous. La seule chose qui m'importe, c'est quand vous avez fait votre budget 2014, c'est vous qui l'avez fait, vous aviez, il faut être très précis, vous m'excusez, j'enlève les centaines d'euros, on va résonner en kilos euros, ça va être quand même plus simple 13 845 000 euros. Je vous ai décliné toutes les dépenses en DM, que vous auriez été tenues de faire si vous étiez aux affaires, c'est une réalité, exemple : les remplacements pour les agents en maladie longue durée 120 000 euros ; le renfort lié aux grands nombres de manifestations, ce qui est une satisfaction pour la Ville 120 000 euros ; le passage à temps plein du coordinateur des rythmes scolaires, plus les agents concernant les rythmes scolaires, tout ça représentent 70 000 euros ; plus vous voyez, je suis même précis 6 700 euros pour le recrutement d'un agent à la piscine, sous ça vous amenez un réel de BP que vous alliez assumer qui était de 14 000 000 d'euros. Notre BP primitif 2015 est de 14 700 000 euros et je vous décline le delta qu'il y a sur nos décisions, ça c'est très clair. On rajoute sur ce budget : la réforme GVT, réforme catégorie C, réforme des rythmes scolaires annualisée, cotisation retraite, et, 480 000 euros de plus, la directrice du CCAS qui est passée dans le cadre de la mutualisation sur le budget de la Ville, mais qui vient en moins sur le budget du CCAS 74 000 euros, le recrutement de l'agent pour la classe passerelle 10 000 euros. Ce que je viens de vous sommer en plus nous amène déjà à 14 648 000, soit un delta 50 000 euros par rapport à tout ce que vous évoquez et nous avons recruté 2 agents à venir. Donc, ça veut dire qu'il y a une parfaite transparence des dépenses et il est assumé que tout ce qui a été donné sur l'exercice 2014, mais je pense que toute équipe aurait fait la même chose, puisque ce sont des contraintes qui nous sont imposées et les seules décisions grosso modo qui ont été prises, ont été des décisions de renfort au niveau du personnel Ville Propre et de la Police Municipale. Mais, je crois Monsieur le Maire que s'est assumé politiquement. En tout cas, moi je vous dis qu'une seule chose, tant que je m'occuperai des finances, je ne discuterai que si on me donne des chiffres d'une grande précision. Alors, vous me les mettez par écrit, vous ne me les citez pas là, vous me tirez un rapport, citez les moi, les explications que je vous donne c'est des réalités chiffrées. Bien sûr que oui. »

Madame GAZEL

« Le compte administratif 2013, Monsieur DIAZ, c'est des données chiffrées, on est d'accord, il est là, sous vos yeux, j'ai comparé, j'ai du temps pour travailler en ce moment.

Inaudible

Au moment du DOB, c'était 50 000 euros subventions déduites. Bon 50 000 euros, ça ne fait pas le delta. La GVT et la revalorisation des bas salaires, on va dire que ça peut faire la moitié des 600 000 euros avec une échelle large. »

Monsieur DIAZ

« La différence entre vous et moi, c'est que moi je cite un chiffre et que vous vous dites ouvrez les guillemets, fermez les guillemets, on va dire que ça représente, mais je dis on ne parle pas, on va dire. »

Madame GAZEL

« J'ai rien dit. »

Monsieur DIAZ

« Moi, je connais un chiffre, ou je ne connais pas un chiffre. Mais bon, je considère que c'est parfaitement expliqué et que si vous reprenez le budget, le compte administratif 2013 et le compte administratif 2014. »

Madame GAZEL

« Oui »

Monsieur DIAZ

« Les explication sont noir sur blanc dans le rapport de gestion, j'en est terminé en ce qui me concerne Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Bon ce qui me rassure c'est que Madame GAZEL a eu le temps de lire le rapport, donc elle l'a reçu à temps, contrairement à Monsieur ALIBERT. Madame ORCEL voulez-vous intervenir maintenant ou au moment de la délibération ? Allez maintenant. »

Madame ORCEL

« Ce qui m'embête un petit peu, c'est que cette réponse-là, je pense l'avoir faite il y a 2, 3 mois suite aux mêmes types de propos de Madame GAZEL, donc je vais recommencer, je tiens ici à votre disposition les indemnités brutes annuelles des élus de 2008 à 2013 et j'avais expliqué il y a quelques mois, que les élus de la nouvelle municipalité percevaient aux centimes près la même indemnité que les élus de la municipalité précédente en 2013 et une indemnité inférieure à celle de la municipalité précédente en 2012, 2011, 2010 et 2009. Et je rajouterai, il ne vous aura pas échappé qu'au dernier Conseil Municipal, il a été voté une délibération indiquant que nous baissions nos indemnités de 5 % pour contribuer, notamment à l'effort qui est demandé au services municipaux et à la Ville en termes d'économie, donc ce qui signifie qu'actuellement les adjoints perçoivent une indemnité inférieure à celle qui était perçue par les élus de la Municipalité précédente. J'ai les chiffres. »

Monsieur le Maire

« Allez dernière intervention de Madame GAZEL. »

Madame GAZEL

« Vous avez peut-être des chiffres qui sont fournis par les services, moi j'ai des documents qui sont validés par le trésorier payeur. Donc, s'il y a un document qui fait foi, c'est le compte administratif quant à la gestion. Sur le compte administratif 2013, je lis à la ligne : indemnité Maire et adjoints 166 787,63 euros, voilà pour la précision et à la même ligne sur cet exercice je lis 170 354,62 euros, ce qui nous fait un delta de 4 000 euros. Voilà, donc c'est plus. »

Madame ORCEL

« Donc, si je reprend les chiffres en 2009, vous étiez à 199 159,50 euros. »

Madame GAZEL

« Et Jacques GODFRAIN en 2008 ? »

Monsieur le Maire

« Et en 1950, allez s'il vous plaît, les esprits s'échauffent. »

Madame ORCEL

« Je veux bien vous donner l'indemnité des adjoints à l'heure actuelle qui est de... »

Madame GAZEL

« On la connaît, on sait la calculer Madame ORCEL. »

Madame ORCEL

« Qui est inférieure à celle que percevait les adjoint sous la Municipalité précédente, vous ne pouvez pas dire le contraire. »

Madame GAZEL

« Mais ce qui compte c'est la masse des indemnités, on se fiche de ce vous touchez Madame ORCEL, ou de ce que touche Monsieur FAYET, ce n'est pas individuellement que c'est important. »

Madame ORCEL

« Quand vous dites, les élus se sont augmentés les indemnités, c'est faux, vous mentez, les élus se sont ... »

Monsieur le Maire

« S'il vous plaît, je sais bien que c'est la période de Roland GARROS, mais nous allons en rester là pour la partie de tennis. Merci, Monsieur DURAND. Merci, Karine, merci. Deux minutes, donc c'est bien joli tous ces échanges, ça nous fait plaisir, on se lance des chiffres à la figure, c'est très bien, c'est le moment de compte administratif c'est le défoulement, c'est la logique de la démocratie et de ce type d'exercice, il y a des choses qu'il faut que vous sachiez, c'est que par exemple sur l'année 2014, les indemnités des élus ont eu des charges complémentaires qui participent à l'augmentation de l'enveloppe. Le seul reproche que je puisse vous faire c'est que vous arriviez à faire avaler à la population des chiffres bruts, alors qu'il faut raisonner en indemnités nettes et que les indemnités nettes de chacun de nous est inférieure comme Madame ORCEL vous l'a déclaré tout à l'heure à ce que vous perceviez également en indemnités nettes sous le précédent mandat et sur les années précédentes, c'est la seule chose que je voudrai préciser.»

Madame BARAILLE

« Non, je voulais juste signaler à Madame ORCEL, que vous faites allusion à la baisse des indemnités du dernier Conseil, mais je pense qu'elle portait pour les indemnités de Monsieur DIAZ, c'était par rapport à ça. »

Monsieur le Maire

« Je vous explique, chaque élu percevant une indemnité a vu son indemnité baisser de 5 %, c'est même pas sur l'enveloppe globale. »

Madame BARAILLE

« Pour indemniser Monsieur DIAZ. »

Monsieur le Maire

« Non, après il y a... »

Madame BARAILLE

« Si. »

Monsieur le Maire

« Après, il y a eu l'élément que vous avez oublié, c'est que Madame AYOT a annoncé à ce Conseil-là, qu'elle ne percevait plus d'indemnité et que c'est sur la reventilation de l'indemnité de Madame AYOT, que des indemnités ont été complétées. »

Madame BARAILLE

« A, je n'ai pas compris ça, non. »

Monsieur le Maire

« A pas du tout, vous n'allez pas voter l'inverse à la fin. On en reparlera tout à l'heure. Mais vous avez une mauvaise lecture, la lecture que je vous fais est celle-ci et je le redis, chaque élu a vu son indemnité baisser de 5 %. Madame AYOT a annoncé qu'elle ne voulait plus percevoir d'indemnité et c'est l'indemnité de Madame AYOT qui a été reventilée. Après, mais c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, Monsieur DURAND, vous étiez entrain de manger, vous n'avez pas entendu, vous ne pouvez pas faire 2 choses en même temps. Allez, Madame BARAILLE dernière intervention. »

Madame BARAILLE

« Juste pour terminer, les indemnités de Monsieur SEKRAN, au départ, elles n'existent pas puisque Monsieur SEKRAN n'a pas pris d'indemnité, ça veut dire que cette masse d'indemnités a été répartie sur les autres conseillers de la Municipalité majorité, d'accord. »

Monsieur le Maire

« Monsieur SEKRAN n'a jamais pris d'indemnité, ça ne peut avoir été réparti. »

Madame BARAILLE

« Bon, mais ensuite quand vous avez fait une baisse des indemnités, c'était pour pouvoir indemniser Monsieur DIAZ. »

Monsieur le Maire

« Je vous ré-explique une troisième fois le processus sur les indemnités que nous percevons qui ont été votées sans regarder Monsieur SEKRAN, qui n'en touchait pas, qui ont été votés à notre arrivée. Sur ces indemnités-là, Monsieur SEKRAN n'en percevait pas, sur ces indemnités-là, chaque élu percevant une indemnité c'est vu diminuer son indemnité de 5 %, d'accord. Ensuite Madame AYOT a annoncé qu'elle ne souhaitait pas prendre d'indemnité, c'est sur le volume d'indemnités de Madame AYOT, que des indemnités ont été réparties sur les indemnités les moins chères. Non, mais Monsieur DURAND, là, au bout d'un moment, est-ce que c'est compris ? Bien écoutez, je vous propose de passer au vote de ce compte administratif et je quitte donc la salle. A pardon une intervention de la part de Monsieur FABRE, allez-y, je salue votre retour Monsieur FABRE. »

Monsieur FABRE

« Je vous remercie, vous m'avez manqué, j'observe avec une certaine surprise que Monsieur DIAZ voudrait qu'on lui prépare des questions écrites concernant le débat sur les finances, mais on ne va pas polémiquer là-dessus, juste je voulais quelques précisions sur ses propos en début de Conseil concernant les dépenses de personnel. Vous avez, je vous cite, évoqué l'obligation ou en tout cas la nécessité de contraindre les dépenses en personnel qu'entendez-vous

par là ? D'autre part j'ai cru entendre à travers votre propos, peut-être disons, un mouvement concernant les impôts par obligation, par nécessité, alors c'est du non-dit qui devient de moins en moins non-dit et de plus en plus dit, sorte de message subliminal printanier. Est-ce que vous pouvez nous apporter quelques précisions à ce sujet ? »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE, vous revenez en forme, ça fait plaisir. Sur votre première question ce n'est pas ce qu'a dit Monsieur DIAZ. Monsieur DIAZ a dit qu'aujourd'hui, nous étions entrés dans ce qu'on appelle le Dialogue Social, que j'ai annoncé dès notre arrivée, y compris à l'ensemble des syndicats, de la Commission Administrative Paritaire, du CTP, ect...Je l'ai annoncé partout. Mon souhait était d'avoir une nouvelle organisation des services qui me semble plus efficiente, on ne va pas faire le débat aujourd'hui, notamment avec une structure moins verticale et j'allais dire, et hermétique des services et une organisation plus horizontale et transversale et y compris dans les projets à porter, que les projets soient plus portés par un ensemble de service dans un intérêt commun et collectif, pour pouvoir mettre cela en application, j'ai demandé à la Direction Générale des Services d'abord, premièrement de faire un Dialogue de Gestion, qui était tout simplement de faire un instantané de la situation des services. Cet instantané de la situation des services a été fait et nous passons maintenant à la deuxième phase qui est en cours sur le Dialogue Social. Le Dialogue Social, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'avec des commissions dans lesquelles sont représentées les personnels, les élus et les syndicats, que nous arrivions à voir comment les services peuvent fonctionner de façon transversale et éventuellement avoir recourt à des regroupements de services. Aujourd'hui, vous avez un mot, qui est un mot que nous employons très régulièrement, on l'a encore évoqué au Conseil de Communauté hier soir, qui est la notion de mutualisation, qui est non seulement à mon sens un impératif, j'allais dire pour mieux gérer les finances publiques, mais c'est aussi un impératif qui nous est fixé par la loi, puisque je vous rappelle que nous devons nous engager dans des schémas de mutualisation qui doivent avoir lieu au sein des Collectivités et au sein des Établissements Publics de Coopération Intercommunale avant 2020, c'est la loi qui nous l'impose. Donc, je trouve qu'on est dans l'air du temps et l'idée c'est d'arriver à partir du moment où on offre un service identique à la population, d'avoir des réorganisations de services, des mutualisations de services. Ça veut dire qu'à un moment donné, on s'apercevra certainement qu'en regroupant certains services on a un agent en trop ici et que l'on a peut-être ailleurs des agents qui manquent pour répondre à la notion de service public qui est le nôtre et l'idée du Dialogue Social c'est celui-ci et les fiches de poste annoncées par Monsieur DIAZ tout à l'heure n'ont d'autre objectif que de préparer deux choses :

- la première chose, vous savez qu'à partir de cette année il n'y a plus de notation pour les agents de la Fonction Publique, on passe à l'entretien individuel. Cet entretien individuel, moi je souhaite qu'il se pose sur des bases claires et précises, puisqu'il y a un entretien individuel, c'est quelque chose qui est normé, on est face à face avec son N+1 et on débat à la fois du bilan de l'année écoulée et des objectifs qui sont fixés pour le service et pour l'agent pour l'année à venir, donc c'est un échange et cet échange, moi je veux qu'il se fasse sur des bases claires que sont les fiches de poste, c'est à dire que quand un N+1 aura l'agent devant lui, je veux que clairement à un moment donné de façon, j'allais dire, concertée un document ait pu être établi disant à l'agent voilà quel est le cadre de votre emploi, voilà ce que vous êtes amené à faire, voilà ce qu'on peut vous demander de faire, voilà éventuellement les formations que vous seriez en droit de demander pour atteindre les objectifs qu'on vous demande d'atteindre. Je pense que c'est de la saine gestion du personnel et ce qu'à voulu dire Monsieur DIAZ tout à l'heure en parlant de fiche de poste n'est rien d'autre que cela,

- ensuite votre deuxième point sur les impôts locaux, je ne sais pas si vous étiez-là lorsque nous avons parlé du budget primitif, il y a eu un échange et j'ai été très clair et je redis ce que j'ai dit parce que je l'ai déjà dit et annoncé, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts, ceci dit à un moment et je l'ai clairement dit et je pense que tous les présents s'en rappellent, nous tous autour de cette table, je dis bien nous tous autour de cette table de façon responsable à un moment il faudra que nous réfléchissions sur les recettes de la Collectivité, parce qu'à un moment on va plus savoir faire, quand on aura un rythme de dépenses qui passera son temps à augmenter et l'année prochaine, je peux vous dire que sur le budget 2016, les dépenses vont augmenter, alors de suite pour couper court aux propos de Madame GAZEL, pas forcément que de notre faute, mais aussi d'un certain nombre de réformes qu'on commence à nous annoncer en particulier de la part de Madame LEBRANCHU sur la réforme des 3 catégories A, B et C, ça sera inévitablement des dépenses supplémentaires pour l'année prochaine. Donc à un moment et je vous invite à y réfléchir parce que encore une fois c'est une responsabilité et un débat collectif que nous devons avoir, on ne va pas savoir au niveau des Collectivités comment faire avec des dépenses qui passent leur temps à augmenter et des recettes qui

passent leur temps à diminuer. On est entrain de commencer à estimer la baisse des dotations de l'État pour l'année prochaine. On sera probablement autour de 550 000 euros, alors que cette année nous étions autour de 480 000 euros, donc à un moment donné et je le dis avec passion, parce que je trouve la réflexion intéressante, mais je veux dire avec un esprit de concertation et d'ouverture à un moment il faudra que nous réfléchissions à ce problème et je ne vais pas vous faire le laius sur le fameux effet ciseaux qui ne va pas tarder à arriver si on continu sur cette voix-là. Voilà les seuls propos que Monsieur DIAZ a voulu tenir. »

Monsieur DIAZ

« Moi, je peux rajouter que Monsieur le Maire a parfaitement transcrit ma pensée. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions nous pouvons passer au vote. »

Monsieur ASSIER

« Je vais mettre cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contres ? 9. Y a-t-il des abstentions ? Une abstention. Adoptée, je vous remercie. Monsieur le Maire peut rejoindre le Conseil. »

Adoptée par : 23 voix pour

10 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

1 abstentions

(Denis BROUGNOUNESQUE)

1 Non votant(s) : (Monsieur le Maire)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 03 :

03 " Budget Principal de la COMMUNE : affectation du résultat du compte administratif 2014"

« Y a-t-il des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question je la passe aux voix. Y a-t-il des voix contres ? Y a-t-il des abstentions ? Levez bien la main, contre alors Monsieur FABRE je suppose. 9 merci ,10 c'est bon.»

Adoptée par : 25 voix pour

10 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 04 :

04 " Budget Principal de la COMMUNE : décision budgétaire modificative n°1"

« Y a-t-il des questions ? Je passe cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contres ? Toujours 10. Des abstentions ? Adoptée merci.»

Adoptée par : 25 voix pour

10 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 05 :

05 " Budget annexe du CAMPING : compte administratif 2014 et approbation du compte de gestion du Trésorier "

« Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contres ? Toujours 10. Des abstentions ? Adoptée. »

Adoptée par : 25 voix pour

10 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 06 :

06 " Budget annexe du CAMPING : affectation du résultat du compte administratif 2014"

« Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée merci. »

Adoptée par : 25 voix pour

10 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 07 :

07 " Budget annexe du CAMPING : décision budgétaire modificative n°1"

« Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

Adoptée par : 25 voix pour

10 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 08 :

08 " Budget Annexe de L'EAU : Compte Administratif 2014 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier "

« Y a-t-il des questions ? Une question Monsieur ALIBERT »

Monsieur ALIBERT

« Oui, Monsieur le Maire il y a 1 an, au moment du vote du budget administratif, je vous avez posé une question, l'échéance du 1^{er} janvier 2017 de la renégociation de la fin du contrat de l'eau ? Vous m'aviez dit que vous n'aviez pas de dogme sur le sujet et que vous alliez entamer une réflexion. Alors ma question, est-ce que vous avez entamé la réflexion et où est-ce que vous en êtes ? »

Monsieur le Maire

« Alors, nous avons entamé la réflexion, c'est 2017 vous l'avez rappelé, donc on a un peu de marge et d'autant qu'il y a un certain nombre d'interrogations, je l'évoquais à l'instant sur le schéma de mutualisation sur les différentes propositions, donc sur la Communauté de Communes, donc nous sommes aussi dans ce type de réflexion de mutualisation, alors je ne vous dis pas qu'on aboutira, je ne donne pas de piste, qu'on soit bien d'accord, mais c'est aussi un élément nouveau dans la réflexion sur la gestion de l'eau à partir de 2017. »

Monsieur LEFEVERE

« Oui, merci Monsieur le Maire, pour apporter deux éléments complémentaires, sachez qu'on lance un marché pour une étude afin d'auditer le service complet « Eaux et assainissement », donc pour faire un point sur l'état complet et du réseau et de la prestation de service qui est effectuée en vue de la fin de la délégation, pour avoir un état précis et du service et du patrimoine.

Et deuxièmement comme c'est un sujet abordé par Monsieur le Maire dans le cadre de la loi NOTRe donc une date qui est en cours de fixation par le Parlement mais qui va vraisemblablement transférer avec une échéance qu'on a pas encore les compétences « Eaux et assainissements » aux Communautés de Communes, donc forcément il va y avoir cette date qui va s'imposer à nous, alors sans doute qu'elle aura un temps d'adaptation et une marge de manœuvre pour que chaque Collectivité en France puisse s'adapter, mais cette date qui s'imposera à nous vraisemblablement devra changer un petit peu la donne en fonction de ce qu'on aura prévu. »

Monsieur ALIBERT

« Oui, je suis surpris par la première réponse que me fait Monsieur LEFEVERE, vous allez lancer une étude pour faire un état des lieux. L'état des lieux il a été fait, c'est l'audit que nous avons mené il y a 2 ans, 3 ans. L'audit était fait à ce jour là avec des objectifs pour notre fermier de rendre dans l'état, dans lequel il devra rendre le réseau à la Collectivité à la fin du contrat. C'est à dire il n'y a même pas besoin de faire un état des lieux actuel, il est contractuel l'état. »

Monsieur LEFEVERE

« Oui, sauf qu'entre le moment T de 2011 et l'état que sera celui du patrimoine à la fin de la délégation, tant sur le niveau des prestations, le niveau du patrimoine, que sur l'audit et juridique et financier, il convient qu'il y est, de la même manière qu'on clôture un bilan à la fin d'un exercice, il convient qu'il y ait une étude qui soit faite à la fin du contrat de délégation. »

Monsieur le Maire

« Merci, donc je met la délibération N° 8, compte administratif 2014 sur le budget annexe de l'eau aux voix. Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 09 :

09 " Budget annexe de L'EAU : affectation du résultat du compte administratif 2014"

« Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 10 :

10 " Budget annexe de L'EAU : décision budgétaire modificative n°1"

« Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 11 :

11 " Budget Annexe de L'ASSAINISSEMENT : Compte Administratif 2014 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier "

« Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 12 :

12 " Budget Annexe de L'ASSAINISSEMENT : affectation du résultat du compte administratif 2014"

« Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 13 :

13 " Budget annexe de L'ASSAINISSEMENT : décision budgétaire modificative n°1"

« Y a-t-il des voix contres ? Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 14 :

14 " Budget Annexe du STATIONNEMENT: Compte administratif 2014 et approbation du compte de gestion du trésorier "

« Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 15 :

15 " Budget Annexe du STATIONNEMENT : affectation du résultat du compte administratif 2014"

« Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 16 :

16 " Budget annexe du STATIONNEMENT: Décision Budgétaire Modificative n°1."

« Y a-t-il des voix contres ? 10. Abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 17 :

17 " Budget Annexe de la RESTAURATION : Compte Administratif 2014 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier "

Monsieur ALIBERT

« Oui, Monsieur le Maire, j'ai regardé ce budget annexe et j'arrive à la page 3 de ce budget annexe au chapitre « Protocole » et on voit que les repas, alors je ne sais pas lesquels ont augmenté en nombre de 38,89 %, les réceptions 19,57 % et les « autres Mairie » 65,13 % d'augmentation du nombre de repas. Je me pose la question, est-ce que vous êtes à l'Hôtel de Ville en demi-pension ? Devant cette explosion du nombre de repas, j'ai une pensée pour les Millavois quand ils vont apprendre ça, notamment ceux qui vont à la banque alimentaire ou ceux qui vont au Resto du Cœur, après Monsieur DIAZ parlait de dépenses qu'il faudrait réduire, je pense que là il y a un train de vie qui augmente et il me semble un peu exagéré. »

Monsieur le Maire

« Je n'en attendais pas moins de votre part, mais je vais énormément vous décevoir Monsieur ALIBERT, énormément vous décevoir. »

Monsieur ALIBERT

« Je m'attendais à me faire gronder même. »

Monsieur le Maire

« Non, non, non, parce que vous allez me permettre de dire quelque chose que nous n'avons encore jamais dit et qui va certainement être le plus dur. D'abord nous ne prenons pas pension, je vous rassure à l'Hôtel de Ville et quand les élus sont amenés à prendre un repas à l'Hôtel de Ville, qui est un repas préparé par la Cuisine Centrale, il est facturé aux élus, qui payent leur repas auprès du Service Comptable avec l'émission d'un titre de recette. Donc, Monsieur ALIBERT, j'ai l'honneur de vous dire que si vous voulez contrôler la nature de mes repas, vous pouvez parfaitement regarder l'ensemble des titres de recettes qui sont émis, c'est une première, ça ne s'est jamais fait. Les élus lorsqu'ils ont à prendre un repas au moment de la Municipalité, payent le repas pris. Le repas est préparé, repas merci Bernard, je précise nous n'avons ni caviar, ni langoustine, ni foie gras. C'est un repas froid avec une portion de salade, enfin une portion de crudité, une portion de viande et un dessert. Voyez comme c'est frugal et qui est facturé à hauteur de 5 euros à chaque élu par repas et c'est avec plaisir que je vous montrerai les titres de recette que je reçois pour payer mes notes de repas, donc ce n'est certainement pas les repas des élus. Ce qu'il faut voir c'est qu'aujourd'hui vous le savez pertinemment je pense aux repas AGORES par exemple où la Cuisine Centrale fait un certain nombre de prestations de repas, qui sont valorisées dans des actions comme celles-ci, que vous connaissez bien, puisqu'il avait été initié par Madame HART, qui sont à la charge de la Commune, qui font partie du Protocole, parce que c'est leur affectation comptable, mais à aucun moment ce sont les élus de la Ville de MILLAU qui en profitent premier élément.

Deuxième élément les réceptions, je pense que vous devez recevoir les invitations, si vous recevez les invitations vous pourrez constater que ce ne sont jamais des invitations à l'initiative de la Ville, ce sont toujours des invitations qui répondent à des réceptions d'associations. C'est une association qui a organisé telle manifestation, qui reçoit tel sportif, qui reçoit tel artiste, je pense en particulier aux vernissages des expositions cultures, ce sont ces réceptions-là qui sont prises en charge par le Protocole, en aucun cas là-aussi cela ne concerne les élus de la Ville, en tout cas les élus de la Ville ne sont pas là pour initier ces cérémonies. Les seules cérémonies sur lesquelles le Cabinet a été à l'initiative sont les dernières cérémonies que nous venons de vivre à l'occasion 40^{ème} anniversaire du jumelage de Millau-Bad Salzufen premièrement.

Deuxièmement, vous voyez il y en a tellement peu que je peux vous les citer de tête, Monsieur ALIBERT, deuxièmement c'est la réception de l'association Rhin et Danube, qui a été organisée à l'initiative du Cabinet et sur mon indication au moment où l'association a mis fin à ses activités et je considérais que eu égard à l'engagement que les gens qui avaient servis dans cette armée dans les circonstances où ils l'ont faite, au profit de l'ensemble de la collectivité. Il était me semble-t-il, j'allais dire, normal et la moindre des choses que la Commune leur rende hommage et nous avons reçu l'ensemble des anciens combattants dans la ville.

La troisième c'est une réception que nous avons organisée toujours avec les anciens combattants à l'occasion de l'inauguration de l'exposition qu'ils avaient organisée sur 14-18, qui s'était déroulée dans la salle des mariages, troisième

manifestation. Et enfin, quatrième manifestation, c'est celle que j'ai demandé à organiser quand nous avons eu la réception du don du tableau qui est derrière vous du Consul qui a été donné à la Ville et que nous avons reçu officiellement à la salle de réception, c'est la quatrième réception que j'ai demandée à organiser, toutes les autres le sont sur des sollicitations associatives. Voilà, Monsieur ALIBERT, pour les réponses que je pouvais vous amener et vous voyez, cela me permet de le dire, puisque jusqu'à présent nous ne l'avions pas dit et vous pouvez voir qu'il n'y a derrière cela aucune, j'allais dire, concurrence ou compétition gastronomique de notre part.»

Monsieur FABRE

« Non, sur le tableau page 2, on voit une diminution du nombre des repas au CCAS de 7,5 %, c'est quand même une diminution assez importante, comment l'expliquez-vous ? D'autre part page 3, on voit aussi une diminution là de prix de 12% des repas au Collège Privé, comment expliquez-vous ces baisses ? »

Monsieur le Maire

« Je vais laisser peut-être Monsieur NIEL et Madame BALTRONS pour les 2 secteurs que vous avez... »

Monsieur NIEL

« Oui vous avez raison la baisse des repas en 2014, des repas à domicile a été relativement importante et ça nous inquiète, ça a baissé d'une dizaine de pourcent, ce que vous dites, donc nous mettons en place une enquête dont le résultat va nous être donné dans les quelques jours à venir, pour essayer de remédier à tout ça, parce qu'on a pas vraiment d'explication, pourquoi on n'arrive pas à trouver l'explication de cette baisse des repas à domicile, donc l'enquête nous orientera vers les modifications qui s'imposeront. »

Madame BALTRONS

« Oui, pour l'OGECAM je rencontre Madame VINI la semaine prochaine, mais bon il semblerait que ce soit dû à une baisse de fréquentation d'une manière générale des élèves à la cantine. Mais, je la rencontre la semaine prochaine pour faire le point. »

Monsieur le Maire

« Merci, y-a-t-il d'autres questions ? Donc, je passe cette délibération 17 aux voix. Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 18 :

18 " Budget Annexe de la RESTAURATION : affectation du résultat du compte administratif 2014"

« Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 19:

19 " Budget annexe de la RESTAURATION : Décision Budgétaire Modificative n°1."

« Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 20 :

20 " Budget Annexe de la MAISON DU PEUPLE : Compte Administratif 2014 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier "

Madame DALLE

« Moi, je regarde le petit schéma qui est en page 2 de la délibération et je me rends compte que finalement sans baisser la qualité des spectacles et en augmentant la fréquentation de la Maison du Peuple, nous avons depuis 2010 réussi à baisser la subvention d'équilibre et puis je constate qu'elle repart à la hausse. Mais peut-être que je n'ai pas tout compris, parce qu'il me semble que la Cour des Comptes, quand même avait posé le problème de la Maison du Peuple, alors aujourd'hui ça m'interpelle et peut-être que quelqu'un pourra me donner une explication. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, je me tourne vers Madame ORCEL ou Monsieur DIAZ, voilà. Peu importe. Bon aucun des 2 »

Madame DALLE

« Sur le petit graphique qui est à la page 2, subvention équilibre Ville 2008-2014. Il y avait une baisse depuis 2010 et puis là en 2014 ça repart à la hausse. »

Monsieur le Maire

« Alors, on vous donnera des explications, ceci dit je pondère vos propos quand même, il y a une très forte baisse en 2013, mais la hausse de 2014 n'atteint pas le niveau de 2012, si on veut faire des comparaisons d'équilibre. »

Madame DALLE

« Oui, tout à fait, c'est vrai, mais enfin.. »

Monsieur le Maire

« Donc, ça reste une augmentation qu'il faut expliquer, je vous l'accorde, Monsieur DURAND nous le ferons, mais elle est restée une somme toute modeste et elle n'atteint en tout cas pas le niveau de 2012. »

Madame ORCEL

« On reste dans la moyenne sur plusieurs années, mais c'est vrai que c'est une bonne question. »

Madame DALLE

« Bon, là si j'ai bien calculé ça fait combien, ça fait 18 000 euros de plus, je crois, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci, bon je met cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contres ? Ah ! Monsieur FABRE vous votez pour. A 10, vous avez été séduit pendant l'explication. Y a-t-il des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 21 :

21 " Budget Annexe de la MAISON DU PEUPLE : affectation du résultat du compte administratif 2014"

« Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 22 :

22 " Budget annexe de la MAISON DU PEUPLE : Décision Budgétaire Modificative n°1."

« Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 23 :

23 " Budget annexe ACCUEIL LOISIRS L. BONNIOL et J. MACE : compte administratif 2014 et approbation du compte de gestion du Trésorier "

« Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 24 :

24 " Budget annexe ACCUEIL LOISIRS L. BONNIOL et J. MACE : affectation du résultat du compte administratif 2014"

« Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 25 :

25 " Budget annexe ACCUEIL LOISIRS L. BONNIOL et J. MACE : Décision Budgétaire Modificative n°1"

« Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 26 :

26 " Budget annexe PARKING CAPELLE : compte administratif 2014 et approbation du compte de gestion du Trésorier "

« Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question je passe aux voix. Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 27 :

27 " Budget annexe PARKING CAPELLE: affectation du résultat du compte administratif 2014"

« Y a-t-il des voix contres ? 10. Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 28 :

28 " Budget annexe PARKING CAPELLE: Décision Budgétaire Modificative n°1. "

« Y a-t-il des voix contres ? Des abstentions ? Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 29 :

29 " AP/CP Médiathèque : modification du montant et des crédits de paiement"

« C'est dans le cadre des autorisations de programme, donc vous savez que les autorisations de programme, on a dit qu'elles étaient amenées, à être revues puisque l'investissement quant au montant n'est pas certain donc là on est dans le cas typique sur la Médiathèque, alors la modification du montant et des crédits de paiement, c'est que la livraison de la coque concernant la Médiathèque occasionne des travaux supplémentaires à hauteur de 250 000 euros, donc il faut savoir que concernant toutes les factures liées à la Médiathèque ça a été par actes notariés, alors les signataires sont les mêmes que la Municipalité précédente, ont signé un acte notarié mettant à la charge de la Ville toutes les modifications de structures ou de compléments de travaux qui a à faire sur la Médiathèque, donc en l'occurrence là nous avons reçu 228 000 euros de factures additionnelles à payer. On provisionne en modifiant l'AP à hauteur de 250 000 euros, parce qu'il peut y avoir un petit delta, bon on a eu de la part de la SAS la moitié, la garantie que normalement c'était pour solde de tout compte, mais bien évidemment on ne pouvait pas budgéter des dépenses additionnelles, parce que moi tout à fait à titre personnel, je ne vous cache pas que découvrir un acte notarié, qu'on signe un deal en disant et tout ce qui dépasse le montant des travaux c'est pour nous, c'est un peu surprenant, mais pour solde de tout compte mais malgré tout il faut faire la modification ce qui fait qu'il y a 250 000 euros. Donc on a une modification de l'autorisation de programme qui devient maintenant de 4 052 646 euros, soit plus de 150 000, donc il faut approuver la répartition des crédits de paiement, puisque bien évidemment il faut y émettre un titre et autoriser Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires. »

Madame GAZEL

« Juste une question. Est-ce que Monsieur le Maire, est-ce que vous nous autorisez à répondre au prochain Conseil comme vous sur d'autres questions. On n'a pas la réponse, l'attaque est assez frontale. On n'a pas la réponse est-ce qu'on peut répondre la prochaine fois ? »

Monsieur le Maire

« Mais avec plaisir, Madame GAZEL. »

Monsieur DIAZ

« Moi, je ferais un commentaire, ce n'est pas une attaque frontale, je dis juste, non mais que comme nouveau aux finances, c'est factuel, il y a peut-être de très bonnes raisons, je dis juste qu'effectivement dans l'acte notarié les dépenses additionnelles sont à la charge de la Ville. Effectivement il y a peut-être des justifications, mais elles seront les bien venues, ça m'interpelle juste un peu de voir ça dans un acte notarié, mais c'est peut-être parfaitement justifié, ce n'est pas un procès d'intentions. »

Monsieur le Maire

« Sur ce que fait remarquer Monsieur DIAZ c'est la rédaction de l'acte de la VEFA, c'est pas l'acte notarié en tant que tel c'est le contenu de la VEFA, engagement sur la VEFA, voilà. Donc Vente en État Futur d'Achèvement. Donc, je peux mettre cette délibération aux voix s'il n'y pas d'autre intervention ? Y a-t-il des voix contres ? 6 c'est ça. Donc 6 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? 4. Adoptée. »

**Adoptée par : 25 voix pour
6 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 30 :

30 " Construction de 18 logements sociaux rue Mathieu Prévôt à Millau : convention de garantie de prêt CDC entre la Commune de Millau et l'Office Public de l'Habitat et sa région "

« Quelque chose qu'on avait évoqué lors du Compte Administratif, qui fait l'objet d'ailleurs de la délibération N°30 et de la délibération N°31, c'est la Ville, dans la délibération N° 30 qui est appelée à se porter caution pour 2 prêts pour l'Office Public de l'Habitat de Millau et sa Région, c'est à dire l'OPH, donc 2 prêts pour un montant 1 933 586 euros sur 20 ans. Donc on intervient au titre de la garantie de la dette, il est donc demandé votre accord concernant l'approbation de cette garantie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui est annexée à la présente. »

Madame GAZEL

« Simplement, vous savez Monsieur le Maire, il y avait une seule place pour l'opposition au conseil d'administration de l'OPH. De ce fait, nous n'avons strictement aucune information sur ce qui s'y passe. Donc pourrions-nous être destinataire, le groupe d'opposition pas moi individuellement des comptes rendus, simplement des conseils d'administration ? »

Monsieur le Maire

« Je me tourne vers le Président de l'OPH. Les conseils d'administration sont par définition communicables. Les comptes rendus sont publics. Je pense qu'il n'y a pas d'objections. »

Monsieur CONDOMINES

« Pas de problème, je le communique à vous. »

Madame GAZEL

« Oui, on a créé une adresse. »

Monsieur le Maire

« Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 31 :

31 "Construction de 7 logements sociaux rue Condatomag à Millau : convention de garantie de prêt CDC entre la Commune de Millau et l'Office Public de l'Habitat et sa région "

« Deux prêts pour un montant de 582 900€, toujours sur une durée de 20 ans pour 7 logements sociaux, rue Condatomag. Il vous est demandé d'approuver le fait que la Ville se porte caution des prêts accordés par la caisse des dépôts et consignations et d'autoriser le Maire à signer la convention qui est annexée. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 32 :

32 "Avenant n°1 à la convention de garantie de prêt CDC entre la Commune de Millau et l'Association Bienfaisance et de Gestion Foyer Soleil "

« Cela a aussi trait à la notion de caution que la Ville a donné. Il nous est demandé d'accepter un avenant puisque le Foyer Soleil a rééchelonné sa dette, elle l'a augmenté dans le temps, de facto nous étions garantis sur ces prêts à partir du moment où le prêt a été réaménagé, cette modification substantielle du contrat. Nous sommes amenés à donner notre accord à cet avenant afin que notre garantie reste valide. On réaccorde notre garantie sur ce prêt réaménagé c'est-à-dire rallonger dans la durée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant qui est en annexe. Je vous rappelle que les prêts auprès du foyer soleil, on fait l'objet de garantie réelle. »

Monsieur NIEL

« Le Foyer Soleil connaissait quelques difficultés financières. Après plusieurs rencontres et travail en commun, une reprise en main sérieuse par Monsieur CHAUCHE, le nouveau président, avec une gestion rigoureuse des loyers. Elle devait s'accompagner d'un échelonnement de cette dette qui va permettre au Foyer Soleil d'avoir un fonds de roulement lui permettant de fonctionner sereinement. Le crédit doit passer de 28 ans à 32 ans, ce qui va réduire le paiement du crédit, des intérêts, cela donnera un peu d'air au Foyer Soleil. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée merci Monsieur DIAZ pour l'ensemble de ces délibérations. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 33 :

33 " Demande de subvention pour les fêtes de Noël auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron "

« Vous savez qu'en 2014, la ville de Millau a souhaité donner plus d'ampleur aux fêtes de fin d'année. L'objectif étant à terme de développer un festival jeune public art de rue à cette période de l'année dans l'optique d'augmenter l'attractivité de la ville et de contrecarrer, on va dire, le fait qu'on attendait souvent dire que les gens partaient fêter Noël à l'extérieur de Millau ou éventuellement descendaient à Montpellier ou allaient à Rodez. L'objectif est de proposer cette année un événement d'une ampleur équivalente et eux égard aux contraintes budgétaires auxquelles nous devons faire face au niveau de la Ville de Millau, nous vous proposons de valider cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron en sachant que la trame générale de ce festival sera identique à celle de l'année dernière avec en particulier la parade dont s'occupe plus particulièrement Elodie PLATET. On ne rentrera pas sur le détail puisqu'on est en préparation de toutes ces animations. Notre objectif étant de proposer aux Millavois et bien au-delà un évènement d'une ampleur équivalente. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 34 :

34 " Demande de subvention pour Squ'arts auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron "

« Vous connaissez certainement la manifestation SQU'ART qui est portée par l'association des peintres et sculpteurs millavois et avec l'aide financière de la Ville de Millau depuis plusieurs années. En raison toujours des contraintes budgétaires qui s'imposent à nous, une des deux subventions qui venait soutenir cette manifestation a dû être réduite. On avait validé la subvention de la commission culture qui restait au même niveau, il y a plusieurs mois. L'autre partie de la subvention n'a pas pu être maintenue puisqu'elle provenait d'un autre service et c'est pour cette raison qu'on vous propose cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour compenser la perte et afin que les peintres et sculpteurs puissent disposer d'un budget équivalent pour maintenir cette manifestation qu'on souhaite pérenniser. On y tient vivement. »

Madame DALLE

« Ce n'est pas une question c'est une constatation. J'étais absente à la commission culture du 21 avril. Je déplore que cette subvention soit baissée parce qu'il me semble que c'était un évènement culturel important pour la ville, qui aurait gagné en importance au fil des années. »

Madame ORCEL

« L'objectif est que l'association est une aide équivalente. La Ville fait l'effort d'aller chercher la subvention pour compenser cette baisse puisqu'on a tous des contraintes et le service qui a été obligé de baisser cette subvention, les a aussi comme les autres. »

Monsieur le Maire

« Quand Madame ORCEL dit le service, il y a aussi une démarche mais on aura aussi l'occasion d'en reparler tout au long de l'année, une démarche que nous avons demandé avec Daniel DIAZ, en particulier sur les subventions c'est qu'il y est une plus grande lisibilité des subventions c'est-à-dire éviter que pour une même opération une structure émerge sur plusieurs services à la fois et plusieurs budgets à la fois. On veut de la clarté et ça amène parfois effectivement à une légère baisse de subventions qui sont bien souvent pas des subventions je dirai de fonctionnement mais qui sont des prises en charges directement par paiement des factures en quelques sortes de la part de la ville sur des prestations, c'est ce qu'on veut essayer de rationaliser, ce n'est pas coercitif. Pour qu'il y est plus de lisibilité sur les subventions accordées ou les aides de façon générale accordées aux associations et aux manifestations. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 35 :

35 " Demande de subvention pour le Patrimoine auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron, du Conseil Régional de Midi Pyrénées, et de l'Etat "

« Le service culture souhaite poursuivre en 2015 l'inventaire et la valorisation du patrimoine historique et architectural de la Ville. Toujours aux vues des contraintes budgétaires qui s'imposent à nous, le service culture souhaite présenter des dossiers afin d'obtenir des aides d'autres collectivités. Il vous est donc proposé d'approuver les demandes de subventions auprès du Département, du Conseil Régional et de l'Etat. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 36 :

36 " Demande de subvention pour les journées de l'antique "

« Cette demande de subvention concerne les journées de l'antique que vous connaissez également qui auront lieu cette année du 29 juillet au 1^{er} août. C'est une manifestation qui existe depuis de très nombreuses années. Cela avait été lancé lorsque Monsieur le Maire était adjoint à la culture. L'objectif étant de donner un petit peu plus d'ampleur à cette manifestation puisque cette année en restant là-aussi sur une organisation un petit peu identique, l'objectif est de faire venir la 6^{ème} légion romaine en espérant que cela fasse du monde sur la ville, pour promouvoir l'attractivité de notre territoire et plus particulièrement de la Graufesenque. Nous sommes-là aussi en train de préparer un dossier de demande de subvention auprès du Département. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE se propose pour le rôle de César. »

Monsieur FABRE

« J'ai vu que vous invitiez une légion romaine, c'est écrit. Par rapport à ces magnifiques journées de l'antique qui sont toujours un bel évènement. Ma question concernait un peu la date. On se situe le weekend des grands allers-retours. Est-ce que vous ne craignez pas qu'il y est une baisse de fréquentation due à ces arrivées-départs de touristes ? »

Madame ORCEL

« C'est plutôt une manifestation qui en augmentation en terme de fréquentation donc visiblement sur les années précédentes cela ne jouait pas, c'est aussi une période où il y a moins d'évènements culturels sur la ville, c'est aussi pour cette raison que c'est cette date qui a été choisie. On fini avec Millau en Jazz, et après on enchaîne avec ces journées de l'antique et d'autres manifestations qui sont proposées par des associations sur la ville. Le choix de la date est plutôt lié au calendrier des manifestations culturelles sur la ville. »

Monsieur le Maire

« La période n'a pas changé. On est toujours sur ce weekend-là. Effectivement le choix avait été fait pour les raisons que vient d'évoquer Madame ORCEL. Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 37 :

37 " Demande de subvention pour le JAM des 29, 30 et 31 mai 2015 auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron "

« L'évènement JAM autour du graffiti qui a lieu ce weekend. Il commence demain soir avec la projection d'un film au cinéma et une conférence-débat animé par Katia FERSING autour du graffiti pour montrer que le graffiti est un art et pas une dégradation comme beaucoup le perçoit peut-être. Je ne parle pas du tag, je parle du graffiti. Il y a des évènements qui auront lieu samedi et dimanche avec notamment des initiations aux graffitis pour les enfants de plus 8 ans entre 10h et 12h en matinée et l'après midi des grapheurs viendront s'exprimer sur les panneaux qui ont été mis en place par les services de la ville dans le jardin de la mairie. L'artiste grapheur était venu nous rencontrer en début d'année dernière. On avait répondu favorablement à sa demande parce que cela va dans le sens de ce qu'on souhaite développer en termes d'arts de rue en général. Le fait de sortir, on va dire un petit peu l'art des lieux institutionnels. Il se trouve qu'entre temps nous avons été confrontés aux restrictions budgétaires que vous connaissez et c'est essentiellement pour cette raison qu'on sollicite le Conseil Départemental pour pouvoir assurer le financement auquel on s'était engagé auprès de ce jeune artiste qui certainement si l'évènement est pérennisé par la suite se montera en association et portera l'évènement avec son association. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question et avant de mettre cette délibération aux voix, je salue l'intérêt du Département auprès de la collectivité en particulier sur la politique culturelle. Parce qu'on vient de voir un certain nombre de délibérations portaient ici. Je tiens à rappeler aussi parce que je ne me rappelle plus la façon dont nous l'avons présenté au conseil municipal et si cela a été fait, l'investissement du Conseil Départemental à hauteur de 50 000€ sur le fonctionnement de la Maison du Peuple, 50 000€ complémentaire. On parlait tout à l'heure d'équilibre du budget. Le Département abonde de 50 000€ complémentaire pour permettre le rayonnement territorial de la Maison du Peuple, c'est un investissement qu'il faut saluer de la part du Conseil Départemental et nous faisons confiance à nos conseillers départementaux pour appuyer l'ensemble de ces demandes. Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 38 :

38 " Musée de Millau : projet d'acquisitions 2015"

« C'est une délibération que nous avons retirée au précédent conseil municipal puisque nous souhaitions examiner les budgets et voir si nous étions en mesure de réaliser ces acquisitions. Il se trouve qu'entre temps aussi nous avons reçu toute une série de réponses favorables de la part des musées puisque le conservateur du musée a sollicité notamment le Musée d'ORSAY et d'autres conservateurs pour savoir s'il était judicieux d'acquérir notamment ce tableau d'Emma CALVE et la Meloharpe dont j'ai la photo puisque Monsieur ALIBERT avait demandé à quoi ressemblait une meloharpe. Je vais vous faire passer l'objet en photo et également vous pourrez feuilleter le petit dossier puisqu'il y a les réponses des conservateurs aux demandes, cela se fait traditionnellement quand une acquisition est faite par un musée et la photo du tableau. Ces acquisitions sont destinées à compléter le fond Emma CALVE du Musée. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 39 :

39 " SPORTS : subventions assorties de conditions d'octroi "

« Oui, subventions de manifestations pour plusieurs associations le Club Cyclotourisme, Lo Bartas, le CONG et l'événement des Sapeurs Pompiers de l'Aveyron donc : pour le Club Cyclotourisme qui organise la Causse de la Causse on a une subvention de 2 800 euros, subvention directe et le montant de l'aide indirecte est de 2 245 euros, Lo Bartas qui organise le Brevet du Randonneur, la subvention directe est de 1 100 euros, le montant de l'aide indirecte est identique à celui de Club Cyclotourisme 2 245 euros, pour le CONG, donc le comité d'organisation des Natural Games le montant de la subvention directe est de 13 500 euros et le montant de l'aide indirecte est de 81 971 euros et pour l'événement des Sapeurs Pompiers Aveyron, en fait c'est l'organisation du championnat de France de parcours des Sapeurs Pompiers, qui va se faire au Parc des Sports et qui se décline en plusieurs disciplines : le saut en hauteur, lancer, courses et puis parcours de Pompiers avec le tuyau d'incendie et autres, le montant de la subvention municipale est de 1 500 euros et le montant de l'aide indirecte c'est la mise à disposition des infrastructures puisque qu'on met à disposition l'ensemble du Parc des Sports, y compris les terrains de tennis couvert sur lesquels eux ils vont installer un parquet flottant et autres, 16 463 euros. L'événement des Sapeurs Pompiers de l'Aveyron amène à peu près 1200 participants et pratiquement autant d'accompagnateurs et tout est réservé autour de Millau actuellement, c'est un bon public je pense. Rien de particulier. »

Monsieur le Maire

« Merci, avez-vous des questions ? Alors, c'est le parcours national, c'est la finale nationale. Avez-vous des questions ? »

Monsieur RICHARD

« J'ai juste oublié de signaler que cette compétition engendre bien sûr, des frais pour les Sapeurs Pompiers, ils ont un budget, donc le budget qu'on a vu, qui n'est pas définitif, c'est aux alentours de 250, 280 000 euros. »

Monsieur le Maire

« Merci, Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 40 :

40 " TAEKWONDO SONMUDO MILLAU : subvention de fonctionnement "

« Tout à fait, alors il existe à Millau 2 clubs de Taekwondo, là il s'agit du SONMUDO Taekwondo et pas du SOM Taekwondo, c'est un club qui n'est pas aidé pour l'instant, donc nous avons décidé de faire un geste. Pourquoi ? Parce que c'est un club qui est pratiquement 3 fois plus important que le SOM Taekwondo, qui fait beaucoup plus de formations auprès des jeunes, donc il nous a paru important qu'ils puissent changer de salle, ils ont une salle qui est trop petite à l'heure actuelle. Ils vont déménager et se mettre dans la rue d'en face, voilà tout simplement et on a voulu les aider dans la location de cette salle et puis nous travaillons avec le président du SOM et le Comité Départemental Olympique et Sportif, pour essayer de fusionner entre ces 2 clubs, mais la fusion n'est pas facile donc ça fait quelques mois que l'on est dessus, mais je ne désespère pas. Donc, là le montant de la subvention de fonctionnement pour le Taekwondo SONMUDO serait de 1 000 euros. »

Monsieur le Maire

« Merci, Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 41 :

41 " Mise en œuvre du dispositif de classe d'accueil des enfants de moins de 3 ans période 2015-2017 "

« Pour la rentrée prochaine et pour une période de 2015 à 2017, donc pour cette délibération, en annexe vous avez le règlement intérieur de la classe, vous avez son budget et la convention tripartite d'objectif et de financement. La Ville de Millau a la volonté de maintenir un accueil des enfants de 2 ans en maternelle à travers ce dispositif spécifique et innovant d'accueil des 2-3 ans, à savoir cette classe d'accueil que l'on appelle « la classe d'accueil des enfants de moins de 3 ans » et ce dispositif, donc nous souhaitons le mettre en œuvre à l'école Jean-Henri FABRE. Il faut savoir que l'Éducation Nationale régule les effectifs des enfants qui ont 2 ans à la rentrée, puisque elle accepte un effectif de 10 par école, l'objectif de cette classe c'est de contribuer à la sociabilisation de l'enfant et à son entrée en douceur à l'école, c'est de faciliter la séparation avec le milieu familial, c'est de valoriser la fonction parentale et d'une manière générale, on pourra dire que c'est d'améliorer l'intégration de l'enfant et ainsi de lutter contre l'échec scolaire. Pour la mise en œuvre de ce dispositif, il faut conventionner, c'est une convention tripartite, les acteurs sont la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville de Millau et l'Éducation Nationale, chacun des acteurs s'engage. L'Éducation Nationale s'engage par exemple pour mettre à disposition un enseignant, à assurer une formation spécifique à la prise en charge des enfants de moins de 3 ans et à rédiger le projet particulier inscrit dans le projet d'école. La Commune s'engage à mettre à disposition une ATSEM, c'est un redéploiement en interne à hauteur de 80 % de temps, à recruter un éducateur en jeune enfant à temps complet, il faut savoir que cette classe nécessite un enseignant, un éducateur de jeune enfant et un ATSEM, pour

pouvoir encadrer les enfants, et ceci incombe à la Ville éducateur jeune enfant, la mise à disposition, ça aussi ça incombe à la Ville, d'une classe disponible, d'un lieu, d'un dortoir, la mise à disposition d'un mobilier adapté, puis l'achat de jeux si nécessaire. Une petite précision avec le redéploiement interne d'une ATSEM à 80 %, seul le poste de l'éducateur jeune enfant va induire un coût salarial pour la Ville mais, il est compensé par un financement de la CAF à hauteur de 80 % de la dépense. La Caisse d'Allocations Familiales qu'en à elle évidemment s'engage à financer à hauteur de 80 % le budget total que vous avez détaillé et d'assurer le versement de cette subvention à la Ville. Donc il s'agit là aujourd'hui d'approuver le dispositif de cette classe d'accueil des enfants de moins de 3 ans pour la période de 2015 à 2017, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat qui est jointe, donc entre l'Éducation Nationale, la CAF et la Ville pour la période de septembre 2015, c'est à dire à la rentrée à décembre 2017, donc c'est le conventionnement CAF qui veut ça et d'approuver le règlement intérieur qui est joint, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et contrats prestations à venir, afférant à cette convention et enfin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur FABRE

« Comme je l'avais dit lors d'une commission éducation, cette idée est un bon projet pour l'école, il était dans les tuyaux déjà depuis quelques années, depuis qu'on sentait venir la menace de la fin de l'accueil des 2 ans, dans nos départements du Massif Central et ceux de Bretagne, puisque ce sont ces quelques départements qui pratiquaient encore cet accueil, donc c'est une bonne démarche qui permet d'asseoir les effectifs de l'école Jean-Henri FABRE. Est-ce que vous prévoyez peut-être l'année prochaine ou dans 2 ans de créer une autre classe passerelle, je pense à l'école Jules FERRY, qui est fragilisée par une baisse des effectifs, par Jules FERRY pardon, Paul BERT-Jean MACE ? Je pensai à l'école Jean MACE puisque l'école Jean MACE dispose je crois savoir, qu'elle dispose de salles permettant cet accueil, donc ce serait possible de lancer un tel projet sur cette école du centre ville emblématique et qui permettrait aussi, puisque visiblement le projet qu'on a mis en place, le projet culturel ne suffit pas à attirer la lumière un peu sur cette école comme le dispositif bilingue anglais à Jules FERRY. Est-ce que vous prévoyez un tel dispositif sur cette école ? »

Monsieur le Maire

« Alors 2 choses, multiplier l'expérience de la classe des moins de 3 ans, bon alors si dans le dispo. J'emploie le terme classe passerelle c'était le terme on va dire générique, mais qui n'est pas retenu puisqu'il faut parler comme l'a dit Madame BALTRONS, les moins de 3 ans, on avait évoqué cette possibilité avec le DASEN, d'augmenter en quelques sortes de multiplier l'expérience, à ce jour le DASEN n'y est pas favorable. On raisonnait sur Jean-Henri FABRE, on verra Paul BERT après, on est à Jean-Henri FABRE, l'idée c'était de dire, on a effectivement la capacité d'accueil sur l'école Jean-Henri FABRE, c'est une école qui souffre de difficultés sur ce secteur-là et l'idée c'était de faire découvrir cette école par l'intermédiaire de la classe des moins de 3 ans, en obligeant quelque part les parents des autres secteurs de Millau à aller amener les enfants sur cette école pour faire découvrir la classe passerelle et découvrir l'école, donc c'était l'objectif et notre idée c'était d'arriver à développer cette expérience sur Jean-Henri FABRE, donc le DASEN n'y a pas été favorable, alors on est encore en négociations avec l'Inspection parce que ça veut dire quoi, ? Ça veut dire est-ce qu'on par du principe qu'on accepte dans les autres écoles de maintenir les moins de 3 ans à hauteur de 10, puisque c'est le niveau que l'Éducation Nationale nous avait imposé pour qu'il y ait quand même des TPS, des moins de 3 ans dans ces endroits-là ou est-ce que la réflexion aboutie, c'est à dire on ne prend plus d'enfant et puis cela relève puisque c'est le cas, cela relève j'allais dire de la prise en charge des parents, puisque ce n'est pas un âge de scolarité et pas de l'Éducation Nationale, parce que le débat il est là, c'est effectivement vous l'avez signalé, on est encore dans un certains nombre d'endroits en France et notamment à Millau où s'il n'y a pas d'autres moyens de garde ou pour maintenir les fratries, facilité le déplacement des parents, la dépose des enfants, on accepte les enfants de moins de 3 ans, mais c'est un service supplémentaire qu'on accorde. Il n'y a aucune obligation légale à le faire et à plus forte raison aucune obligation légale de la part de l'Éducation Nationale. Donc on est là-dessus avec le DASEN, sur cette réflexion là.

Concernant Paul BERT, de vous à moi et on eu l'occasion d'en parler hier à l'occasion de la cérémonie au Collège et je vous renouvelle la proposition avec Madame BALTRONS et Monsieur RAMONDENC, d'avoir un moment d'échange sur l'école Paul BERT. Je ne suis pas persuadé que la classe passerelle, enfin la classe des moins de 3 ans sur le long terme arrive à résoudre la difficulté de Paul BERT, ça ne suffira pas, donc ça peut être un test, mais c'est un engagement faut-il encore que le DASEN l'accepte, c'est aussi un effort financier puisque vous avez vu que le fait

d'ouvrir une classe des moins de 3 ans engage des frais pour la Collectivité, que nous assumons complètement puisque il y a l'ATSEM supplémentaire, il y a du matériel supplémentaire, il y a l'éducatrice supplémentaire, tout ça c'est à la charge de la Collectivité. Ensuite, encore une fois sur Paul BERT je ne suis pas persuadé qu'on arrive à résoudre les difficultés de Paul BERT avec une classe passerelle, ça on peut l'imaginer, l'étudier et le voir avec le DASEN, mais je ne crois pas que ce soit une solution pérenne pour Paul BERT en tout cas. Mais, Christelle si tu veux rajouter quelque chose ? »

Madame SUDRES BALTRONS

« Simplement de rajouter que on en avait discuté avec Madame CREYSSELS, les locaux ne s'y prêtent pas tant que ça par rapport aux tous petits, les étages, mais bon après ...C'était vraiment pas la raison qui était évoquée par le DASEN, il ne voulait pas trop multiplier l'expérience. »

Monsieur le Maire

« Les raisons, c'est ce que je viens de vous dire, il faut qu'on les creuse, parce que qu'elle est la volonté aboutie du DASEN, c'est les pistes que je vous évoquées tout à l'heure, soit un reste sur le statu quo de 10 par école, soit on considère que ce n'est pas un mode de garde en tout cas à la charge de l'Éducation Nationale et on arrête là, donc c'est un débat que nous avons avec eux aujourd'hui. Y a-t-il d'autres interventions ? Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame LACAN rapporte la délibération n° 42 :

42 "Pôle Petite Enfance : Demandes de subventions "

« Cette délibération concerne une demande de subventions auprès de l'ADEME et de la DREAL, la DREAL c'est la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et l'ADEME, l'Agence l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, donc des subventions qu'on leurs demande par rapport au diagnostic environnemental que l'on met en place pour la friche Jonquet. Alors, j'en profite pour dire qu'il ne suffisait d'appuyer sur un bouton pour pouvoir construire le Pôle Petite Enfance, puisque aujourd'hui nous devons lancer cette étude environnementale. On a fait un MAPA, donc 3 cabinets ont répondu, la Commission se réunie la semaine prochaine pour en choisir un et les résultats de ce diagnostic seront fournis fin septembre.

Il faut savoir, donc je refais un petit peu la genèse de cette friche. En 2008, l'ancienne municipalité dans le cadre d'un projet de valorisation mobilière pour la construction de logements collectifs, on fait une évaluation qualitative des risques sanitaires et cette évaluation qui a été faite en 2008 ne suffit pas, il faut aujourd'hui du fait que nous voulons y installer un public dit sensible, des jeunes enfants, nous sommes obligées, donc toutes les conclusions qui ont été faites sont rendues caduques et nous sommes obligés de faire à nouveau un diagnostic environnemental. Ce diagnostic aura pour but de réaliser un diagnostic de l'état du site sur la base de documents qui ont déjà été fournis, de faire d'autres investigations, d'estimer le coût nécessaire à leur traitement, élaborer un plan de gestion des suivis. Il faut savoir qu'il y a aujourd'hui beaucoup de sites en France qui sont des Crèches, Haltes Garderie ou multi accueils qui sont construits sur d'anciens sites pollués, enfin pollués, d'anciens sites industriels, il y a jurisprudence. Le Ministère de l'Écologie accompagne les villes, toutes les communes dans ces démarches là, d'où les subventions de la DREAL et de l'ADEME, on attend un petit peu ces conclusions pour pouvoir avancer le projet. Au niveau de l'accompagnement c'est surtout au niveau du bâti au niveau de l'enrobé, aujourd'hui ça ce fait très bien, il y a des sites comme Roubaix il y a eu des crèches qui ont été construites sur d'anciennes friches, il y a eu des sites comme à Toulouse, il y a eu des sites comme à Asnières, enfin il y a eu beaucoup de villes en France où on a pu construire et c'est tout à fait courant aujourd'hui de pouvoir construire des Crèches et Halte-garderie sur des sites industriels. On attend quand même la conclusion du diagnostic pour pouvoir continuer le projet. Donc, je vous demande en l'occurrence d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander la subvention à la DREAL et à l'ADEME. »

Monsieur le Maire

« Merci, Madame LACAN, y a-t-il des questions ? Pas de question ? Donc, s'il n'y a pas de question, c'est un grand projet du plan de mandat, qui est lancé et je vous propose de voter cette délibération. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Délibération adoptée merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 43 :

43 "Aménagement des berges et requalification de la RD 809 le long du Tarn : demande de subvention"

« La municipalité a présenté dans son plan de mandat des projets urbains notamment l'aménagement des berges le long du Tarn et la requalification de la RD 809 en boulevard urbain sur un secteur couvrant le Quai de la Tannerie jusqu'au rond-point des Stades. Ce projet va permettre une desserte plus accessible et efficace de Millau et de son centre ville, favorisant son attractivité et accompagnant son développement économique et touristique ainsi tout en portant la création de zones de détente et de loisir dédiées à la population. Les enjeux liés à ce projet sont : créer un boulevard urbain paysagé et sécurisé, développer une véritable entrée de ville lisible et confortable, mettre en œuvre un plan deux roues et piétons cohérent, notant le long du Tarn et créer un axe perméable et « traversant ». Une mission pour une étude paysagère va être lancée. Elle va permettre de définir les aménagements paysagers du parc urbain et des abords du Tarn. Dans le même temps, une étude de circulation est prévue. Elle intégrera des objectifs de circulation automobile apaisée, de limitation de nuisances et la création de liaisons entre le centre ville, le Tarn et espaces publics paysagers. Après avis favorable de la Commission Municipale Travaux, Voirie et Stationnement du mois d'avril 2015, il vous est demandé d'approuver le lancement d'une mission d'étude paysagère et circulation afin de définir tous ces aménagements et donc d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et percevoir des aides pour ces missions et ces travaux auprès du Département et de la Région. »

Monsieur le Maire

« Merci, Madame NAYRAC, y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de question ? C'est une délibération je le rappelle importante, c'est un des éléments majeur du plan de mandat, je suis très heureux qu'on puisse la lancer à partir de ce soir, c'est à notre sens un des aménagements phare des prochaines années et surtout un aménagement qui ne concernera pas seulement la RD 809, c'est un nom aujourd'hui un peu barbare qu'on emploie pour ce projet, mais ça ne concernera pas seulement le 809, mais les travaux qui sont aujourd'hui, dont le principe est acté avec le Conseil Départemental de perméabilité, ça veut dire que demain à partir d'une voirie totalement hermétique, en tout cas dans son segment entre le pont « Larzac » et le rond point « Gambetta », demain sera perméable et si c'est perméable demain, ça va avoir à notre sens une toute autre activité d'irrigation des quartiers bas de la ville et je pense qu'on partira de là, développer de véritables perspectives d'aménagement urbain sur ces quartiers bas de la ville. Donc, nous aurons à y revenir très souvent, le lancement de subventions, le Cabinet, vous l'avez vu tout à l'heure je l'ai annoncé dans les décisions du Maire, le Cabinet « Forêt Verte » a été sélectionné pour cela, il y a une réunion prochainement entre les services de la Ville et les services du Conseil Départemental pour acter définitivement le schéma de circulation, ce sera une voirie plus réduite, une voirie apaisée, une voirie avec des circuits et des circulations douces. Je vois que dans le journal aujourd'hui certains s'interrogent sur les pistes cyclables en milieu doux et en milieu protégé, ce sera le cas demain. Je suis vraiment très content et très fier qu'on engage ce grand projet ce soir. Donc, je mets cette délibération aux voix à moins qu'il y ait des commentaires de la part des uns et des autres, s'il n'y a pas de commentaires je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je suis ravi de voir que ce projet majeur fait l'unanimité des votes du Conseil Municipal, merci à tous »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 44 :

44 "Contrat de prestation pour l'instruction des autorisations du droit des sols "

« Afin de pallier au désengagement de l'État à compter du 1^{er} juillet 2015 et d'accompagner les Communes membres de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal Millau Grands Causses, il est proposé la création d'un service mutualisé. Celui-ci aura pour effet de créer une relation de proximité et de faire bénéficier aux Communes de l'expertise en urbanisme de la Ville de Millau. La Commune de Millau en ayant la capacité sous réserve d'une légère réorganisation. En ce sens, dans le contexte de son schéma de mutualisation et de la volonté de se doter d'un cadre commun de services sur l'ensemble de la Communauté de Communes, l'Établissement Public de Coopération Intercommunal Millau Grands Causses participe à l'investissement de matériel nécessaire à cette prestation d'ingénierie qui permettra d'accompagner les Communes membres dans l'instruction des autorisations du droit des sols et des actes d'urbanisme. Après avis favorable de la Commission Aménagement Urbain du 28 avril 2015, il vous est proposé d'approuver les termes du projet du contrat de prestations mis en annexe, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit contrat, d'approuver les tarifs de ces prestations. Alors, je ne vous les lirais pas, mais vous les avez en annexe, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires et d'autoriser aussi Monsieur le Maire à percevoir, bien sûr les recettes et signer les documents découlant de cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur NAYRAC, c'est une délibération que nous avons évoquée hier soir en Conseil de Communauté qui est là aussi une délibération importante, puisque au-delà du fait qu'à partir du 1^{er} juillet 2015, donc la loi ALUR impose à l'État de ne plus assurer l'instruction des Permis de Construire, alors quand je dis Permis de construire c'est la totalité des documents d'urbanisme, les certificats d'urbanisme etc., etc.... Nous amène à amener la Communauté de Commune à réfléchir pour ses Communes membres à un service relais à partir du 1^{er} juillet 2015 pour assurer ce service à la place des services de l'État. Il a été arrêté un principe important de la part des 14 Communes de la Communauté de Communes qui était de dire dans la perspective future du transfert de la compétence PLUI, c'est à dire du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui est une compétence de planification, il serait bien qu'à terme l'instruction des sols puisse être transféré aussi à la Communauté de Communes, comme ça la Communauté de Communes aura à la fois le transfert de la compétence sur la planification et en même temps la compétence sur l'instruction des autorisations du droit des sols et de ce fait le principe général a été acté pour qu'il y ait un objectif communautaire commun qui était l'instruction de ces permis auprès d'un service de la Communauté de Commune, mais en attendant cela, il fallait assurer le lien de 2015 à 2017 et les autres Communes de la Communauté ont demandé à la Commune de Millau, puisqu'elle a un service instructeur dans son propre service Urbanisme d'assurer l'instruction des Permis de Construire et encore une fois tous les autres documents d'Urbanisme au profit des 13 autres Communes de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes prenant à sa charge, pour montrer l'intérêt communautaire de la démarche et le concept communautaire de la démarche, prenant à sa charge la totalité des frais en matière d'informatique et de logiciels pour, j'allais dire mettre à niveau le logiciel informatique de la Ville qui n'est pas calibré pour absorber les 13 autres Communes. Et cela, encore une fois et je l'évoquais tout à l'heure, cela dans le cadre de la mutualisation entre les Communes et le EPCI dans le cadre du schéma de mutualisation jusqu'en 2020. Donc, c'est là aussi une délibération importante, je dirais certes dans les faits, mais surtout dans l'esprit, parce que c'est un des premiers actes de la conception commune du développement urbain à l'échelle de la Communauté de Communes et ça je crois que c'est important au moment où on parle de SCOT et d'autres regroupements administratifs. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. Merci.»

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 45 :

45 " Requalification d'espaces publics place E. Calvé/Saint-Martin/Voultre étude architecturale/paysagère : demande de subvention "

« Alors ça fait toujours partie de notre projet de mandat sur nos projets urbains et ils portent notamment sur la création et la requalification d'espaces publics en centre ville. Alors vous avez une figure là en vue, ces objectifs d'un tel projet sont de redonner de nouvelles fonctionnalités à des espaces oubliés du centre ville, notamment sur le périmètre incluant la place Emma Calvé, le quartier Saint-Martin et le secteur du Voultre. C'est ce que vous avez là devant vous. Pour mener à bien ce projet, il s'avère nécessaire de faire appel aux compétences d'un architecte paysagiste dans le cadre d'une mission « faisabilité/esquisse,etc... », les services de la Ville, eux produiront le projet et le Document de Consultation des Entreprises. Cette étude sera réalisée en 2015, ensuite la maîtrise d'œuvre de la Ville interviendra pour une réalisation fin d'année 2016, début 2017 sur ce secteur. Donc c'est très rapidement que vous pourrez voir le travail qu'on va pouvoir fournir dans ce secteur là. Après avis favorable bien sûr, de la Commission de Travaux, Voirie, Stationnement du 29 avril 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le lancement d'une telle mission d'un architecte paysagiste et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et percevoir les aides pour cette mission d'études et la réalisation des aménagements auprès de l'État, de la Région, du Conseil Départemental et de tout autre partenaire. »

Monsieur le Maire

« Merci, là aussi délibération importante et c'est la première fois que nous l'évoquons au Conseil Municipal, là aussi c'est un projet qui est inscrit dans le plan de mandat et qui correspond à notre réflexion, j'allais dire générale sur le centre ville, puisque vous avez pu avoir connaissance au moment du débat d'orientation budgétaire des intentions de la Ville sur la requalification du centre ancien et du cœur de ville. Là ça en fait partie, l'idée c'est de retravailler sur les espaces publics, d'aérer les espaces publics, nous aurons d'autres zones à vous proposer dans le courant du mandat. L'idée étant d'avoir une nouvelle attractivité du centre ville, alors d'abord sur l'espace public, parce que je reste convaincu qu'un espace public de qualité, c'est plus attractif, ça donne une autre image du centre ville et on a plus envie d'avoir du chaland et des déplacements en ville, objectif étant je vous le signale ou je vous le rappelle, d'abord de travailler sur les mouvements de circulation piétonne dans le centre ville pour amener, j'allais dire le chaland au plus près des commerces du centre ville, dans le soucis de revitalisation commerciale du centre ville et puis le fait d'amener de nouvelles populations en centre ville, parce que nous restons convaincu que quand on est aux abords d'un espace urbain de qualité, obligatoirement, en tout cas de façon très régulière et très souvent, l'espace privé qui est autour de ces zones-là est requalifié et au-delà du simple aménagement urbain de qualité sur l'espace public nous travaillons avec nos partenaires, je dirai d'abord institutionnels que sont l'OPH, que sont le PACT Aveyron, que sont le CAUE pour accompagner après les propriétaires privés à revaloriser leurs bâtis autour de cet espace public, j'allais dire requalifié. Donc c'est là aussi, c'est un des éléments, c'est un premier espace que nous vous proposons de traiter, il y en aura d'autres, il y aura des voiries, il y aura des rues, il y aura d'autres nouveaux espaces publics, mais avec la délibération sur le Quai que nous avons passé tout à l'heure, c'est vraiment l'amorce pour nous de ce que nous avons appelé dans le plan de mandat le « Renouvellement Urbain ». Y a-t-il des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci.»

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 46 :

46 " Mise à disposition d'un local au CREA pour les services de l'État pour l'organisation de l'examen du permis de conduire "

« Une convention d'occupation de locaux a été signée en 88 entre l'État et la Commune de Millau, relative à la mise à disposition d'un local située au CREA, pour l'organisation de l'examen du Permis de Conduire. Cette convention a été conclue pour un an renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer forfaitaire annuel de 2 000 francs ; soit environ 300 euros, loyer fixé annuellement par délibération du Conseil Municipal. Le loyer a été révisé et actualisé chaque année, conformément à l'Indice du Coût de la Construction, par décisions successives de Monsieur le Maire. Il convient aujourd'hui de renouveler cette mise à disposition et de fixer un nouveau loyer, d'un montant pour l'année 2015 de 551,60 euros. Il est donc demandé au Conseil de reconduire la mise à disposition de ce local, de fixer le nouveau montant du loyer et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce nouveau bail. »

Monsieur le Maire

« Merci, y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci.»

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 47 :

47 " Servitude de passage ERDF – place des Halles "

« ERDF a souhaité procéder à l'implantation d'une ligne Basse Tension place des Halles. Cette implantation se fera en souterrain, sous le Domaine Public depuis les Halles jusqu'à la boîte de jonction Rue Sarret. En même temps, il sera procédé au remplacement du câble existant à la façade de l'immeuble cadastré AN n°449, c'est un immeuble qui se trouve juste en face de la chapelle rue Paul Bonhomme, propriété de la Commune ce changement changera ce câble par un autre plus important, d'une section plus importante. Il est donc demandé au Conseil de consentir à ERDF ces servitudes de passages suivant la convention mise en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de signer cette convention. »

Monsieur le Maire

« Merci, y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci.»

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 48 :

48 " Servitude de passage de réseaux sur propriété SALLES "

« Dans le cadre de la politique d'assainissement des zones urbaines, il est nécessaire de procéder à une extension du réseau public d'assainissement existant rue Auguste Monjols. Pour des raisons économiques et techniques, cette extension ne peut être réalisée que sur la parcelle cadastrée Section DO n°3, propriété de l'indivision SALLES. Les propriétaires ont donné leur accord pour le passage de ces réseaux, en servitude, sur leur propriété moyennant une indemnisation de 15 000 euros. Cette indemnisation correspond à 3 000 euros de servitude de passage et 12 000 euros d'achat d'une conduite privée déjà existante. Il est donc demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de constitution de servitude de consentir au consort SALLES cette indemnisation de 15 000 euros en contre partie de la servitude et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir tous actes ci-référents. »

Monsieur le Maire

« Merci, y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci.»

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 49 :

49 "Aménagement de la Place de la Capelle : servitude de passage de réseaux – centre commercial La Capelle"

« Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place de la Capelle, il est apparu nécessaire d'implanter un réseau de distribution toujours de Basse Tension destiné à alimenter le Centre Commercial. Cette ligne Basse Tension sera implantée en sous-terrain du Domaine Public. La Commune, propriétaire du fonds, a donc décidé de procéder à l'établissement d'une servitude de passage de ce réseau. Il est donc demandé au Conseil de consentir au groupe Casino la servitude relatée selon la convention mis en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention. »

Monsieur le Maire

« Merci, y a-t-il des questions ? S'il n'y pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée.»

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 50 :

50 "Convention de partenariat entre la Commune de Millau et le CAUE de l'Aveyron "

« Par délibération en date du 20 mai 2009, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le CAUE pour une durée de 5 ans. Le coût de l'intervention du CAUE, d'un montant de 10 000 euros, était pris en charge 50 % par eux même et 50 % par la Commune. A ce jour, le CAUE nous adresse une nouvelle convention fixant les modalités de leur accompagnement pour une durée égale de 5 ans, d'un montant de 12 000 euros, financé comme précédemment à soit 50-50, donc 6 000 euros par la Commune. Les missions conventionnées par le CAUE sont des missions d'accompagnement et de conseil, il est associé aux grands projets tels que le Pont Vieux et la RD 809. Il est donc proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de signer au profit des CAUE cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter en fonction de ses besoins les servitudes des CAUE et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci, y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 51 :

51 "Extension du Parc d'Activités Millau-Viaduc sur les Communes de Millau et Castelnau-Pegayrols"

« Pour accueillir les entreprises, la Communauté de Communes Millau Grands Causses a aménagé dès 1996 une zone d'activités aux « Fialets ». Cette zone d'activité dite « Millau-Viaduc 1 » arrive à saturation et ne dispose plus assez de foncier. L'extension prévue représente le seul foncier à vocation d'activités capable de recevoir des entreprises de taille grande et moyenne. Cette extension se situe sur les Communes de Millau et de Castelnau-Pegayrols. Ces Communes ont menées plusieurs études et dossiers pour concrétiser cette opération. Dans le cadre de la réalisation à venir des travaux de cette ZAC, la Commune de Millau est amenée à donner son avis dans le cadre de l'enquête publique ouverte par Monsieur le Préfet de l'Aveyron au titre de l'environnement. N'appelant aucune remarque de la part de la Commune, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant d'émettre un avis favorable sur la demande de la création de cette ZAC, de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes Millau Grands Causses et au Syndicat Mixte Millau-Viaduc 2 »

Monsieur le Maire

« Merci, donc Monsieur DIAZ pour un petit commentaire. »

Monsieur DIAZ

« Juste pour donner, enfin ceux qui sont à la Communauté de Communes ont davantage de visibilité, c'est la zone d'activité « Millau-Viaduc 2 », en fait le principe est toujours le même, c'est parce que là il y a une première tranche, qui est une tranche de 30 hectares, qui doit être livrée courant 2016, normalement au plus tard le 30 juin 2016, il y a déjà des plateaux qui vont être viabilisés. On est entrain de travailler sur des plateaux avec un cabinet paysagé pour en faire une très jolie intégration paysagère, sous forme de terrasses, puisque la zone 1 de 30 hectares a du dénivelé et faire de l'aménagement paysagé donc à ce titre là, il y a des études effectivement à mener. C'était pour faire un commentaire sur cette zone, puisque la zone « Millau-Viaduc 1 », « Les Fialets », il reste quasiment plus de foncier, il y a que 3 hectares et qu'on a un besoin impératif d'ouvrir pour au plus tard 30 juin 2016, les 30 hectares qui est la tranche 1 de « Millau-Viaduc 2 ». »

Monsieur le Maire

« Merci, pour ces précisions, y a-t-il des questions ? Monsieur FABRE. »

Monsieur FABRE

« Est-ce qu'il est prévu l'intervention d'un architecte conseil, pour cette future zone élargie ? Je pense qu'il y a urgence peut-être à harmoniser, coordonner un peu ces nouvelles constructions à venir. Est-ce qu'il est prévu un architecte conseil ? Qui n'existe pas pour l'instant. »

Monsieur le Maire

« Alors, je peux vous dire que une des modifications de notre PLU Millau, puisque c'est sur la Commune de Millau, avait mis sur cette zone-là une classification avec une identification commerciale sur cet espace-là, mais qui était une classification, on va dire fermée, c'est à dire sans capacité de faire quoique ce soit. Une des modifications de notre propre PLU, que nous serons amenés à voir, mais qui sera validé par la Com.Com. puisque il faut savoir que depuis maintenant le début de l'année, l'ensemble des 14 Communes de la Communauté de Communes a transféré à la Communauté de Commune sa perspective du PLU dans l'objectif futur du PLUI de 2017, nous modifions la classification de ces parcelles sur le PLU pour pouvoir avoir une dénomination spécifique à « Millau-Viaduc 2 », qui mettra en place un règlement de zone spécifique à « Millau-Viaduc 2 », justement pour harmoniser les hauteurs, les contraintes techniques et architecturales sur l'ensemble de la zone « Millau-Viaduc 2 ». C'est une classification au Plan Local d'Urbanisme spécifique puisque nous ne pouvons pas adopter une des classifications style UA etc...générale parce que sinon cela entraînerait les mêmes contraintes sur toutes les zones de la même classification sur le territoire de la Commune, donc c'est la raison pour laquelle sur le périmètre de « Millau-Viaduc 2 », il y a une disposition d'urbanisme, une classification spécifique qui concerne « Millau-Viaduc 2 », donc le souci environnemental et architectural est pris en compte. Alors on n'en est pas encore dans les phases d'accompagnement d'architecte conseil etc.... »

Monsieur DIAZ

« Pour faire un complément, on a déjà des premiers jets en terme d'objectif, comme à dit Monsieur le Maire, effectivement c'est qu'il y a un règlement intérieur de zone imposant des contraintes de type de constructions, il y aura des contraintes en terme de hauteur, il y aura des contraintes en terme de code couleur qu'on peut utiliser sur la zone, il y aura des contraintes en terme de matériaux qu'on peut utiliser sur la zone, il y aura des fortes préconisations pour l'utilisation d'énergie renouvelable de type photovoltaïque, notamment sur les toitures. La vocation c'est vraiment d'en faire une zone d'activité qui soit vraiment commerciale, industrielle, on va éviter des entreprises avec des dépôts de métaux, de ferraille ou que sais-je ? Et qui soit parfaitement intégré dans l'environnement, épousant même la topographie des lieux. »

Monsieur le Maire

« Merci, est-ce qu'il a d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 52 :

"Indemnité de fonction élus Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux"

Monsieur le Maire

« Délibération attendue, mais je crois qu'on a tout dit, tout à l'heure. »

Madame HELLI

« Cette délibération concerne les indemnités de fonction des élus Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux, l'article 2123-20 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les règles et les modalités de calcul des indemnités des Maires et des Adjointes. Les indemnités de fonction permettent aux élus d'assumer au mieux la responsabilité en leur offrant les garanties nécessaires à l'exercice de leur mandat et au fonctionnement de la démocratie locale. Ces indemnités sont calculées à partir de l'indice brut 1 015, majoré 821 du traitement de la fonction publique soit 3 801,47 € par mois au 1^{er} juillet 2010 et sont soumises notamment à retenue CSG-CRDS et retraite IRCANTEC. Elles bénéficient des revalorisations sur la base de la valeur du point d'indice de la fonction publique ou des barèmes de références précisées par instruction ministérielle. Suite à la demande formulée par Madame Sylvie AYOT

lors du dernier Conseil Municipal, de renoncer à son indemnité en raison de son élection au Conseil Départemental, il vous est proposé une nouvelle répartition à enveloppe constante, bien sûr, donc il est proposé ce soir au Conseil Municipal de fixer l'indemnité versée selon le tableau ci-dessous, d'actualiser en conséquence le tableau ci-dessous récapitulatif de l'ensemble des indemnités alloués aux élus et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en découlant. Si vous voulez apporter plus de précisions ? »

Monsieur le Maire

« Non, mais je pense que je peux dire, y a-t-il des questions ? Madame GAZEL. »

Madame GAZEL

« C'est vrai qu'après votre élection, Madame AYOT, je m'étais réjoui du fait que votre indemnité allait pouvoir, du coup bénéficier au budget de la Ville, je trouve ce soir que c'est dommage et j'ai été fort surpris de voir qu'elle était pas enlevée de la masse des indemnités, mais elle était redistribuée entre 4 Conseillers Municipaux, alors qui travaillent sûrement mieux que les autres, je ne sais pas, bon voilà, il y en a 4 qui augmentent et donc on est quasiment à enveloppe constante 10 euros de plus. Bon, c'est dommage. »

Madame AYOT

« Je vais juste apporter un complément, c'est que le fait de renoncer à mon indemnité était liée au fait que je pense qu'on est une équipe, donc le fait d'être élue au Conseil Départemental, c'est aussi un travail d'équipe, donc ça me tenait à cœur que ma rémunération soit répartie sur certains Conseillers. »

Monsieur le Maire

« Alors, Madame GAZEL ne jetez pas le doute, je ne dis pas qu'il y a des Conseillers qui travaillent mieux que d'autres, moins bien que d'autres, ne jetez pas le doute. Simplement, il y a des Conseillers Municipaux et vous le savez bien qui ont, comment dire, des dossiers et des charges d'activités supérieures à d'autres en fonction des délégations qu'ils ont, c'est l'évidence et donc il est normal qu'ils puissent arriver à faire des gestes quand cela est possible ce qui est le cas aujourd'hui. Y a-t-il d'autres questions ? Parce que je suis déçu. Bon, écoutez s'il n'y a pas d'autre question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Alors contre 10. Des abstentions ? 1 Adoptée. Merci. »

Adoptée par : 24 voix pour

10 voix contre (Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

1 abstention (Denis BROUGNOUNESQUE)

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 53 :

53 " Association EVE : « UN DIMANCHE EN RUE LIBRE »"

« Oui, Monsieur le Maire, alors délibération n° 53, pardon, non pas d'image aujourd'hui, non, j'ai pas voulu vous faire offense, une image sur EVE ça aurait risqué de choquer votre innocence. Donc, Association EVE pour le soutien à l'événement « Un Dimanche en Rue Libre », qui se déroule le dimanche 7 juin pour la sixième année consécutive, donc je vous invite vivement à venir participer à l'événement ce jour là, donc un événement qu'on appelle communément « La Fête du Vélo » et qui n'est pas que la fête du vélo, qui est tout simplement l'événement de la mobilité douce et de l'éco-mobilité. Alors l'objet de la délibération, c'est tout simplement de voter le soutien de l'aide indirecte apportée par la Commune à l'association, puisque il nous tient à cœur, même si l'association est soutenue par la Communauté de Communes, puisque c'est un événement plutôt intercommunal, étant donné que ça se passe quand même de façon centrale à Millau, que la Ville de Millau puisse apporter son soutien logistique cette fois-ci à l'association, soutien logistique qui est valorisé pour le montant de 2 929,63 euros pour être précis. »

Monsieur le Maire

« Merci, y a-t-il d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 54 :

54 " Centre Technique Municipal : mise à la réforme et cession d'un véhicule "

« Oui, nous procédons à des investissements dans le parc roulant de la Ville et à des renouvellement de matériels et donc on a acheté une jolie nacelle et donc dans le cadre qui n'est pas que jolie et elle aussi pratique, elle permet de travailler en sécurité pour le service Éclairage Public et donc dans le cadre de l'investissement dans cette nouvelle nacelle, il y a eu une reprise qui a été réalisée par le fournisseur, donc le concessionnaire Renault et reprise de la précédente nacelle pour un montant de 6 000 euros TTC, c'est donc l'objet de la délibération d'aliéner ce véhicule réformé. »

Monsieur le Maire

« Merci, y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame FORT rapporte la délibération n° 55 :

55 "Convention avec les comités de jumelage"

Monsieur le Maire

« Je profite de l'occasion de féliciter Madame FORT pour l'organisation du quarantième anniversaire du jumelage de Bad-Salzuflen, que nous avons vécu il y a quelques jours, donc voilà la remercier elle et les services. »

Madame FORT

« Merci. Comme vous le savez la ville de Millau est jumelée avec 6 villes se qui n'est pas rien, mais bon je considère que c'est une chance, donc nous avons décidé de rédiger une convention entre la Ville de Millau et les 6 comités. La présente convention a pour objet de préciser le champ et la nature des actions de jumelage qui seront portés localement par des comités. Il s'agira de manière non exhaustive d'uniformiser entre les différents comités signataires les attendus du Conseil Municipal pour le développement des rencontres, d'échanges culturels, pédagogiques à l'attention des Millavois et des habitants des villes partenaires. Par cette dernière, la Ville de Millau s'inscrivant dans une longue tradition de coopération entretenue par les différents Conseils Municipaux successifs consacre cet engagement civique et fraternel. Il est proposé au Conseil Municipal de missionner chaque comité de jumelage afin de mettre en œuvre toutes les activités relatives au jumelage, d'approuver la convention de jumelage type annexée à la présente délibération pour les 6 comités de jumelage de la Commune de Millau et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions, à intervenir avec les comités de jumelage tout acte y afférent. »

Monsieur le Maire

« Merci, y a-t-il d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité

Je souhaiterai à l'occasion de cette délibération aussi féliciter le service des Espaces Verts, puisque vous avez pu vous apercevoir une grande partie des ronds-points et parcs publics sont aménagés, avec un clin d'œil à l'ensemble de nos villes jumelles, donc je tiens à féliciter le service des Espaces Verts et c'est aussi l'occasion de rendre hommage à Pascal GABRIAC, qui nous a quitté il y a quelques semaines et qui était l'agent du service Espaces Verts, qui imaginait les ronds-points de la Ville et qui nous a prématurément quitté il y a quelques semaines. Merci. »

Monsieur GINESTE rapporte la délibération n° 56 :

56 " Exonération droits d'occupation du domaine public des commerçants se trouvant aux abords des travaux de la Place de la Capelle "

« Concernant la délibération n° 56, c'est une exonération droits d'occupation du domaine public des commerçants se trouvant aux abords des travaux de la Place de la Capelle. Considérant que si des travaux d'intérêt général sur la voie publique occasionnent la suspension ou la difficulté d'exploitation de tout type d'étalage ou terrasse, la Ville entend accorder un abattement des droits de voirie correspondant au temps de privation de jouissance. Considérant que cet abattement est accordé sous réserve de la réalisation de 3 critères cumulatifs : premièrement ampleur des travaux impliquant une modification structurelle de voirie, deuxièmement durée des travaux supérieure à 2 mois ; période calculée à compter de la date d'installation du chantier et jusqu'à la date permettant une circulation normale, - troisièmement le fonds de commerce bénéficiaire de l'autorisation est implanté dans l'ensemble de la voie concernée pour les travaux ou sur une zone autour du chantier. Considérant qu'actuellement la place de la Capelle fait l'objet d'une requalification importante du fait des travaux du centre commercial et que les commerçants riverains voient leur activité perturbées. Ces travaux les empêchent de jouir pleinement de leur autorisation. Considérant les désordres liés à ces travaux et la fermeture de la voirie autour de la place de la Capelle. Considérant qu'au vue de cette situation exceptionnelle il apparaît nécessaire d'accorder aux commerçants, sédentaires, bénéficiaires d'une autorisation d'occupation du domaine public concernés par ces travaux, une exonération des droits d'occupation du domaine public. Aussi il est proposé au Conseil Municipal après avis favorable de la Commission Aménagement Urbain du 28 avril 2015 : premièrement d'exonérer des redevances d'occupation à titre commercial, du domaine public les commerçants sédentaires bénéficiant d'une autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation de leurs terrasses, étalages, équipements de commerces et objets divers situés place de la Capelle, boulevard de la Capelle jusqu'à la rue du Rajol et boulevard Bonald jusqu'à la rue Joulié, sous réserve d'une demande en ce sens. Je précise que la rue Louis Joulié, c'est la rue qui fait angle avec la boulangerie GALZIN, boulevard Bonald, - deuxièmement dire que l'exonération se fera *pro rata temporis* (durée du chantier : de la fermeture à la réouverture de la circulation sur la zone), donc d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier. Parallèlement à ces mesures, je voulais signaler que nous avons mis en place une navette pour d'enclaver un petit peu la zone de la Capelle. Nous avons déplacé les panneaux de signalisation concernant la fermeture des rues sur demandes de pas mal de commerçants. Nous avons posé une banderole également pour annoncer le maintien des magasins, l'ouverture des magasins qui sera donc préservée, 2 banderoles, Monsieur CONDOMMINES me dit, bon on a mis plusieurs banderoles. Pour l'Hôtel de la Capelle nous avons proposé de privatiser les places de parking à coté de l'hôtel de façon à ce qu'il travaille et qu'il soit un peu moins impacté, même s'il l'est beaucoup, on en est content. Et je voulais finir par un propos sur le fait qu'on a reçu un recourt d'une entreprise Millavoise, qu'on a donc du stopper le chantier pendant plusieurs semaines, ce qui a généré un retard et donc on impacte les commerçants sur cette zone l'été, contrairement à ce qui était prévu initialement. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur GINESTE pour ces précisions, je dois quand même dire que le chantier, que nous surveillons de près Monsieur CONDOMMINE et Monsieur NAYRAC, avance et est parfaitement dans les délais donc ça c'est très clair et que l'accompagnement auprès des commerçants se fait au quotidien, soit par l'intermédiaire de Patrice GINESTE, de Madame AYOT ou des élus qui sont sur le terrain. Je mets la délibération aux voix. Oui, pardon y a-t-il des questions, d'abord ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 57 :

57 " Déléation de Service Public PARKING CAPELLE : approbation du contrat et validation des tarifs "

« La délibération traite concernant la délégation de Service Public CAPELLE, d'approuver le contrat et validation des tarifs. Par délibération en date du 20 décembre 2012 le Conseil Municipal a approuvé le principe de recourt à une délégation des services publics pour l'exploitation et la gestion du parking Capelle. Trois candidats ont été admis à présenter leur offre : SA VINCI PARK, SA Q-PARK et SAS EFFIA STATIONNEMENT. Après analyses des négociations ont été menées avec SA Q-PARK France et SAS EFFIA STATIONNEMENT, l'offre de VINCI PARK étant beaucoup trop éloignée de nos prétentions a été écartée. Lors de sa séance du 19 février dernier, le Conseil Municipal a validé le choix du candidat retenu à savoir Q-PARK France, depuis lors les parties ont finalisé la rédaction du contrat et mis au point certaines clauses telle que la formulation d'indexations, introduction des règles pour les versements à payer et la révision des conditions financières, les assurances et la résiliation du contrat. La convention de délégation est jointe à votre dossier, pour ce qui est de la validation des tarifs, ils sont adoptés en début de contrat par le Conseil, puis ils font ensuite l'objet d'une indexation annuelle fixée dans le contrat, ils sont en parfaite cohérence avec ceux pratiqués par le parking Emma CALVE et sont proposés à un montant attractif par rapport à un stationnement de surface. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les termes du contrat de DSP annexé, d'adopter les tarifs joints et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les actes y afférents.»

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur FAYET y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? 10 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? Adoptée, merci »

**Adoptée par : 25 voix pour
10 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 58 :

58 "Convention de délégation à la Communauté de Communes pour la réhabilitation des WC place des Halles "

« La Communauté de Commune Millau dispose de la compétence tourisme dans ses statuts, ainsi que de la gestion de l'Office du Tourisme. Dans le cadre de son classement en catégorie 1, l'Office du Tourisme à l'obligation de pouvoir proposer des toilettes de qualités à proximité de ses locaux, le diagnostic effectué par le Comité Technique Régional de l'Opération Grands Sites Midi-Pyrénées a relevé la nécessité d'aménager également des toilettes à proximité de l'Office du Tourisme dans le centre ancien. L'obtention du label « Familles plus » est conditionné par l'aménagement de toilettes publiques adaptées à l'accueil la famille permettant d'apporter des soins aux enfants en âge (table à langer). Les toilettes identifiées sont les toilettes publiques située place des Halles, la Communauté de Communes a inscrit une ligne budgétaire à cet effet sur sa programmation 2015, il est nécessaire d'établir une convention de la délégation de maîtrise d'œuvre avec la Communauté de Communes qui en assurera la consultation, la conception du projet et le suivi des travaux. Il est proposé au Conseil d'approuver le principe d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réhabilitation des WC place des Halles et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur CONDOMINES pour ce sujet passionnant, mais néanmoins important, puisque soucieux de la propreté de la ville, nous avons inscrit de façon annuelle dans le cadre la durée du mandat 25 000 euros sur les finances de la Ville pour soit réhabiliter les sanitaires publics existant, soit en créer de nouveaux et c'est la raison pour laquelle par exemple en ce moment au Parc de la Victoire il y a une opération de chantier sur des sanitaires neufs avec accessibilité aux personnes handicapées, donc des sanitaires en dur et non plus les sanitaires temporaires qu'il y avait. Voilà, donc c'est un sujet important, parce qu'il concerne ... »

Monsieur CONDOMINES

« Ces sanitaires sont construit par la régie. »

Monsieur le Maire

« Tout à fait, en ce qui concerne la place des halles y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 59 :

59 " Réseau AEP et assainissement de la ZAC Millau Viaduc : réalisation et participation de la Commune "

« Je vais essayer de faire court »

Monsieur le Maire

« On essaie de rester attentif jusqu'à la fin de la délibération, merci. »

Monsieur CONDOMINES

« Lors de la délibération du 3 octobre 2014, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte « Millau-Viaduc 2 » a adopté le dossier création de la ZAC, les Communes de Millau, Castelnaud-Pegayrols ainsi que le Parc Naturel Régional des Grands Causses s'étaient prononcées favorablement pour la réalisation de ce projet, également les Communautés de Communes de la Muses et des Raspes du Tarn et de Millau Grands Causses ont approuvées le dossier de création respectivement les 23 et 19 novembre 2014. Depuis cette date le Syndicat Mixte a poursuivi les études en vue de la constitution du dossier de la réalisation de la ZAC, afin de parfaire la viabilité de la zone, les travaux de desserte par les réseaux sont à envisager rapidement sur les 2 secteurs suivants : secteur 1 : il s'agit d'un secteur linéaire le long de la RD 911 de 2 km environ en accotement aux pleines terres qui permet le raccordement du futur parc d'activité au collecteur d'eaux usées d'une part via une canalisation successivement en gravitaire PVC diamètre 200 et refoulement PVC pression diamètre 110, ainsi que de part et d'autre la desserte en eau potable depuis la canalisation venant du réservoir de Roullens et une bache tampon créée en réhabilitation de l'ancien réservoir de Saint-Germain, secteur 2 : il s'agit du raccordement des réseaux depuis la RD sur l'entrée future du parc d'activités et ensuite la conduite d'amenée d'eau potable vers le réservoir à créer en point haut de la zone et son réacheminement depuis le réservoir vers l'entrée du parc. Le montant des travaux est estimé à 930 000 euros HT, ce décomposant en 354 000 pour le secteur 1, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Millau-Viaduc 2 et 576 000 pour les secteurs 2, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Millau Grands Causses. Le plan de financement prévisionnel est le suivant : subventions DETR Région : 360 000 euros, participation Ville de Millau : 60 000 euros, Communauté de Communes : 510 000 euros. La durée prévisionnelle est de 12 mois de juin 2015 à juin 2016. La délibération a pour objet d'approuver l'opération, le plan de financement prévisionnel, la participation de 60 000 euros de la Ville de Millau et la signature de la convention y afférent. »

Monsieur le Maire

« Merci, y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? La délibération est adoptée, merci »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« N'ayant pas reçu de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Fait à Millau, le 2015

Le Secrétaire de Séance

Nicolas LEFEVERE

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT PIERRE